

PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025



ART L 2312-1 du CGCT :

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Table des matières

Préambule : Les actualités et projets du SBA	4
I - Eléments de contexte	6
A- Contexte économique et monétaire.....	6
B - Loi de finances pour 2025 (PLF 2025)	7
C - Législation et réglementation de la gestion des déchets	9
D - Cadre comptable et budgétaire	11
II - Orientations budgétaires 2025 – 2030	13
A - Les scénarios de prospective financière et les ratios de performance budgétaire.....	13
B - L’atterrissage prévisionnel 2024	14
C - Les recettes de fonctionnement	18
D - Les dépenses de fonctionnement	21
E - L’autofinancement	27
F - Les dépenses d’investissement	27
G - Le financement de la PPI et les projections d’endettement	32
III - La gestion du personnel	34
A - La masse salariale	35
B - Les effectifs	37
C – Santé au travail	41
D – Bien-être au travail	42

Préambule : Les actualités et projets du SBA

C'est une fin de mandat qui s'annonce sur les chapeaux de roues et qui confirme les objectifs du SBA de se placer au cœur de l'innovation environnementale, tout en proposant aux usagers un service public de collecte performant et bien géré.

Après avoir mis à jour son schéma directeur des collectes et sa programmation des investissements en 2024, le SBA sera en capacité en 2025 de lancer une phase d'investissement soutenue qui se concrétisera par une dépense totale estimée à 45 M€ d'ici 2030. C'est un rythme d'investissement plutôt inédit pour la collectivité. C'est pourquoi, dès la période estivale 2024, une mise à jour de la prospective financière a été réalisée pour confirmer la capacité du SBA à porter financièrement cette PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements), sans déséquilibrer sa santé financière sur le moyen long terme.

A ce titre, le présent Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est prioritairement dédié à la présentation des scénarios de prospective financière qui accompagneront la réalisation de cette PPI 2025-2030. Les tendances retenues constituent dès aujourd'hui un premier cadrage pour la mise en place du Budget Primitif 2025.

L'innovation se place au cœur du projet du SBA. Elle se concrétise par le lancement d'actions qui doivent optimiser les conditions de tri et donc de réemploi, tout en favorisant l'émergence de l'économie circulaire :

- 2025 et 2026 seront deux années où la collecte des encombrants sera expérimentée sur le territoire des 6 EPCI membres du SBA. Organisée avec le soutien technique de partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), cette nouvelle collecte est destinée à renforcer un service public qui se veut résolument de proximité, tout en suivant un objectif de réemploi et de valorisation des matières récupérées.
- Sur le volet déchèterie, le SBA va poursuivre le déploiement de nouveaux pôles de valorisation, après la réussite de ceux de Lezoux et Combronde. Ils sont identifiés comme « l'outil de collecte » qui améliore les conditions de tri à la source et qui permet ainsi une meilleure valorisation des matières dans les filières de recyclage. En amont de ces investissements, les services de la collectivité travaillent dès aujourd'hui à structurer un réseau de partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire qui pourront gérer les ressourceries qui seront également installées à proximité des pôles de valorisation pour favoriser les conditions d'un réemploi local des matériaux. Le futur pôle de RIOM sera également équipé d'un espace économie circulaire. Cet équipement sera mis à disposition des acteurs de la filière pour faciliter leur croissance et les initiatives partagées.
- En plus de ces investissements fléchés sur l'économie circulaire et le réemploi, le SBA poursuivra son action pour soutenir et mettre en réseau des acteurs de la filière qui

débutent où qui souhaitent confirmer leur démarche dans le domaine de la sobriété environnementale.

- Sur la question du textile, le SBA porte le projet d'être plus performant sur la collecte puisqu'encore trop de vêtements se retrouvent dans les ordures ménagères. Il est prévu que des colonnes soient prochainement déployées sur l'ensemble du territoire pour renforcer le maillage existant. La contrainte principale repose sur la recherche de filières de valorisation performantes dans un contexte actuel de saturation.
- Poursuivre des objectifs de recyclage et de réemploi implique un respect des consignes de tri. Après le constat d'une dégradation des usages de tri sur la collecte sélective (progression des erreurs de tri depuis 2022), et en considérant l'impact financier que cela génère pour le SBA, notamment sur la question du surcoût de traitement facturé par le VALTOM, une nouvelle campagne de sensibilisation sera lancée en 2025 afin de (re)mobiliser les usagers sur la question de la bonne répartition des déchets entre les ordures ménagères et la collective sélective.

Syndicat fondé en 1975, 2025 sera donc l'année des 50 ans du SBA. Pour marquer cette date anniversaire, la collectivité, avec le soutien du Département du Puy-de-Dôme et du VALTOM, a pris l'initiative d'organiser un salon dédié à l'économie circulaire. Il se déroulera les 22,23 et 24 mai 2025 sur le site du Cerey à Riom. Il aura pour principal objectif de promouvoir l'économie circulaire et de mettre en relation les différents acteurs de la filière. Lors de ces trois jours, un temps sera également prévu pour que les agents du SBA soient réunis pour célébrer cette date anniversaire.



I - Éléments de contexte

A- Contexte économique et monétaire

Comme l'ensemble des acteurs publics nationaux, le SBA a dû ces quatre dernières années s'adapter à un contexte sociétal (crise sanitaire), économique (inflation) et monétaire (hausse des taux d'intérêts) instable qui complexifie fortement l'exercice de la préparation budgétaire.

Si actuellement certains marqueurs économiques, comme l'inflation et les taux d'intérêts vont dans le bon sens, il n'en demeure pas moins que le budget 2025 va de nouveau être bâti dans un contexte d'incertitude. Quelles seront les répercussions des événements politiques nationaux et internationaux sur le contexte économique ou des choix qui seront faits dans la future de Loi de finances 2025, qui devra rassurer l'Union européenne et les marchés financiers sur la maîtrise de la dette publique française ? Pour le monde local, la question principale étant de savoir à quelle hauteur les collectivités devront contribuer au redressement des comptes publics ? (cf chap B)

Les données suivantes de la Banque de France font état d'une progressive « normalisation » de l'économie après une période 2020-2023 agitée. La croissance économique nationale semble se figer légèrement au-dessus de 1%. On revient donc sur des niveaux déjà référencés pour la France, même si la tendance actuelle se situe dans la fourchette basse. En effet, on constate un repli de la demande intérieure et un niveau élevé du taux d'épargne des ménages, ce qui reflète généralement un manque de confiance des acteurs économiques dans l'avenir.

L'inflation, qui a atteint des niveaux très élevés en 2022 et 2023, retrouve elle aussi progressivement des valeurs détendues : 2,5 % en 2024 et une prévision de 1,5% en 2025, cette dernière paraissant légèrement surestimée si on se réfère aux dernières estimations communiquées. Si ces tendances se confirment, elles constituent un signal positif pour le SBA qui peut envisager plus sereinement la budgétisation de ses charges de fonctionnement. A l'inverse, le coefficient annuel de revalorisation des bases foncières, enclenché par l'Etat, sera plus contenu.

Évolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, 17 septembre 2024.

La baisse de l'inflation, associée à la baisse des taux directeurs de la Banque centrale Européenne (BCE), ont déclenché un léger repli des taux d'intérêts depuis le début de l'année 2024. Au vu des prévisions présentées au sein du graphique suivant, cette baisse des taux devrait se poursuivre en 2025. Pour la suite, les prévisions sont plutôt stables au-dessus de 3% pour les taux longs et 2% pour les taux courts.

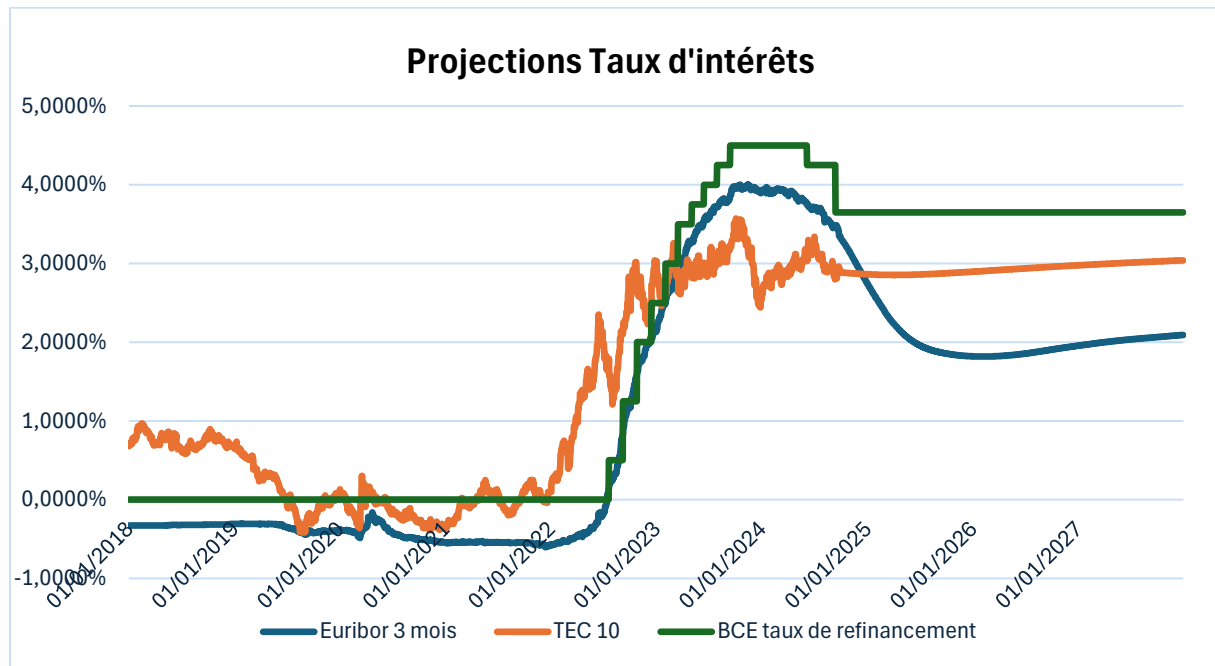
Ces tendances constituent une bonne nouvelle pour l'ensemble des acteurs économiques qui ont dû subir une hausse subite des taux après le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022. Pour le SBA, ce repli des valeurs monétaires est aussi bienvenu puisqu'il concentrera son effort d'investissement et son besoin de financement sur les trois ou quatre prochaines années. Pour autant les prévisions actuelles sont à considérer avec une grande prudence. Comme évoqué précédemment, l'instabilité politique ou géopolitique du moment, associée à certains niveaux

soutenus de dette publique (comme la France), laissent planer un risque de retournement des valeurs monétaires.

Aperçu des projections de marché sur les taux d'intérêts :

Tec 10 : taux moyen des emprunts d'Etat à 10 ans

Euribor 3 mois : taux interbancaire à 3 mois.



B - Loi de finances pour 2025 (PLF 2025)

Au cœur d'un contexte politique chahuté, la mise en place de la Loi de Finances pour 2025 est digne d'un jeu d'équilibriste. Depuis sa nomination début septembre, le nouvel exécutif a immédiatement mis en avant le niveau record de la dette publique française après une année 2024 où le déficit annuel des administrations publiques devrait atteindre les 6% du PIB. En tendance longue, le graphique suivant présenté par l'INSEE, démontre que le respect des 3% issus des critères de Maastricht constitue clairement une exception depuis les années 90. La France n'a pas présenté un budget à l'équilibre depuis 1975.

La feuille de route du gouvernement d'intégrer au budget 2025 un niveau d'économies de 40 milliards d'euros, dont 6,5 milliards pour les postes de dépenses dédiés aux collectivités territoriales, est inédit.

Les dispositions envisagées pour les collectivités territoriales peuvent se résumer en cinq points :

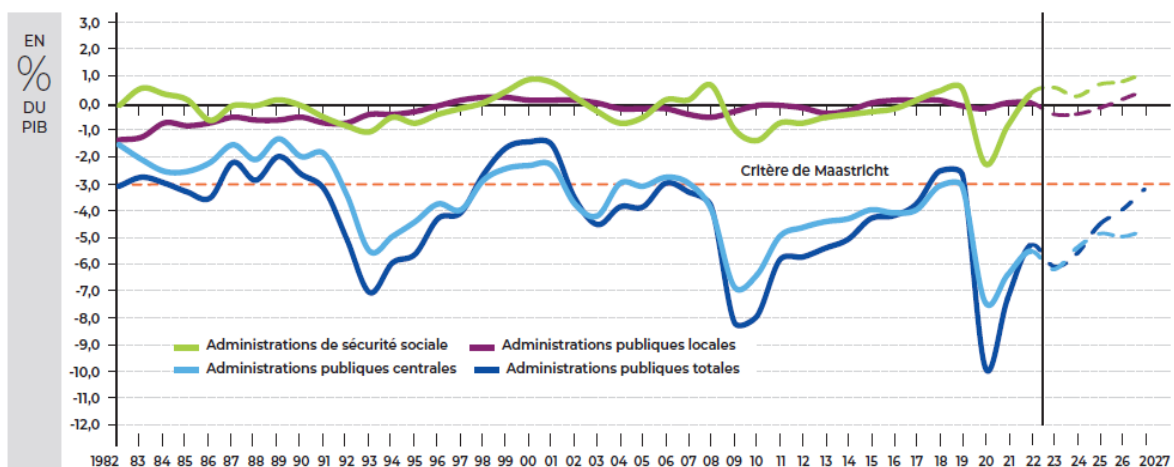
- Le montant affecté à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements est gelé en valeur à 27 Mds d'euros. Pour les autres dotations qui sont sous enveloppe (dites variables d'ajustements), la baisse atteindra 487 M€. Ces dispositions ne concernent pas le SBA qui n'est pas éligible à la DGF et aux dotations sous enveloppe.

- La mesure phare concerne la création d'un fonds de réserve qui sera alimenté par une ponction sur les recettes fiscales des communes, départements, régions et EPCI à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent les 40 M€. Si la règle du plafonnement à 2% des recettes réelles de fonctionnement est maintenue, la réserve prélevée serait de 2,8 Md€ en 2025. Elle sera utilisée pour alimenter la péréquation horizontale envers les collectivités « pauvres ». L'outil va également fortement contraindre les collectivités contributrices qui devront trouver des économies pour maintenir leur niveau d'investissement. En l'état actuel de la rédaction du PLF 2025, le SBA n'est pas concerné par ce dispositif.
- Le taux du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) est baissé de 10%. Il est annoncé à 14,85 % en 2025, contre 16,4 % en 2024. Le PLF 2025 prévoit également de supprimer la part fonctionnement du FCTVA qui était calculée sur certaines dépenses courantes des collectivités. Ces deux évolutions sont à prendre en compte pour la mise en place du BP 2025 du SBA.
- L'enveloppe affectée au fonds vert est baissée de 1,5 Md€. Ainsi en 2025, les collectivités se partageront une somme de 1Md€ pour financer leurs projets d'investissement dans le domaine de la performance environnementale. Les enveloppes des fonds préfectoraux (DETR, DSID...) sont pour l'instant maintenues.
- Depuis 2018, le coefficient de revalorisation des bases fiscales est calculé sur le niveau de l'inflation n-1. Au vu des dernières prévisions 2024 de l'inflation hexagonale, on peut envisager un coefficient légèrement supérieur à 2% pour établir les prévisions 2025 de la part fixe de la TEOMI.

Reste à savoir quel sera le contenu final du PLF 2025 après les discussions et négociations parlementaires ?

Le déficit des administrations publiques

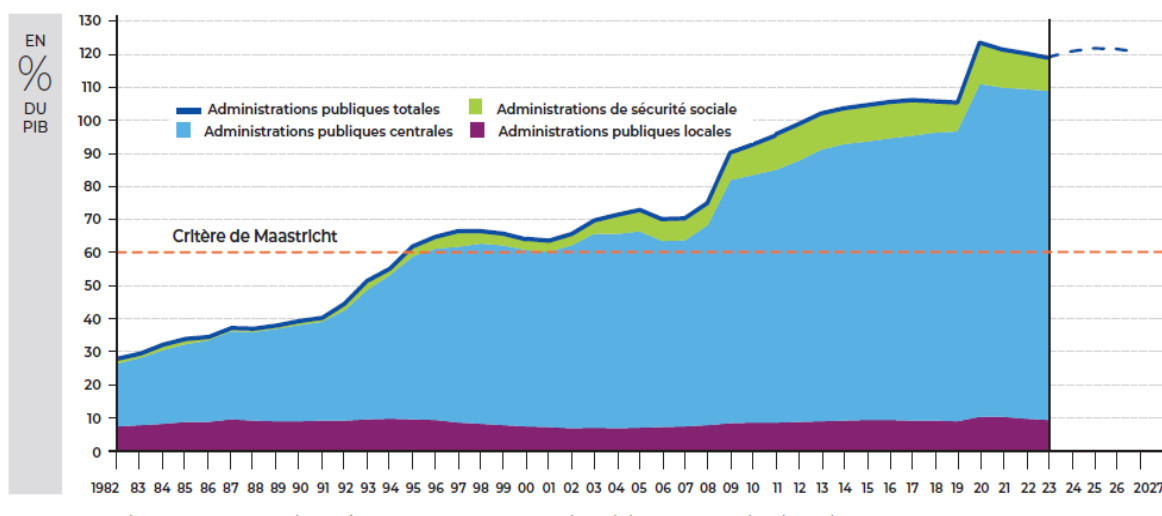
© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



C - Législation et réglementation de la gestion des déchets

Un certain nombre de dispositifs ou projets sont actuellement engagés par le SBA en lien avec les objectifs de **la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)** adoptée le 10 février 2020. Au-delà de l'objectif général de la fin des plastiques à usage unique d'ici 2040, la loi a étendu le principe pollueur payeur en créant de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (filières REP) :

- Produits du tabac (2022),
- Jouets, articles de sport et loisirs, articles de bricolage et jardinage, matériaux de construction (2022),
- Pneus (2023),
- Produits et matériaux de construction et du bâtiment (2024)
- Chewing-gum, textiles à usage sanitaire (2024),...
- Extension de la filière REP emballages aux emballages professionnels au 1er janvier 2025.

La REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment) a été officiellement mise en place le 01/02/2024 au SBA. La filière s'organise autour d'un organisme coordonnateur (OCAB) et trois éco organismes : Valobat, Ecomaison et Ecominéaux. Nos déchèteries ont été équipées pour répondre aux nouvelles exigences de tri à la source de la REP pour les matériaux du bâtiment concernés (gravats valorisés, plâtre trié, bois de construction, etc...). Les professionnels de la filière bénéficient dorénavant d'une gratuité d'accès en déchèterie. OCAB devrait verser en 2025 une recette estimée à 500 000€.

L'écocontribution :

intégrer le recyclage dans l'ADN de son produit



Au 01/01/2024, la loi AGEC prévoyait également l'obligation pour les collectivités compétentes en termes de gestion des déchets de mettre à disposition de leurs usagers une solution de tri à la source des biodéchets. Si cette nécessité du tri à la source des biodéchets est intégrée aux projets du SBA depuis plusieurs années, l'objectif fixé par la loi a suscité une accélération des dispositifs déployés par le SBA. Voici un bilan chiffré :

Distribution annuelle	2020	2021	2022	2023	2024
Composteurs individuels	718	897	762	3820	2900
Composteurs collectifs	2	9	6	39	73
Colonnes biodéchets	2	3	5	35	40

Future contractualisation CITEO :

A l'heure de la rédaction de ce ROB 2025, Citéo n'a toujours pas obtenu de nouvel agrément par l'Etat qui tarde à publier le nouveau cahier des charges qui régira les soutiens de la « REP papiers graphiques et emballages » pour la période 2025-2029. La prévision budgétaire des soutiens CITEO est donc incertaine, même si, sur le fond, il est difficilement envisageable qu'ils soient en baisse compte tenu des moyens à mobiliser pour répondre à des objectifs nationaux et européens de recyclage des déchets ménagers toujours plus rehaussés. Dans l'optique d'un nouvel agrément prochain de Citéo, la contractualisation avec le SBA devrait déboucher sur l'activation d'un bonus-malus calculé sur les performances de tri de la collecte sélective, auquel viendrait s'adosser un contrat de performance pour financer des actions spécifiques en faveur de la qualité du tri (communication, dispositifs de contrôle, équipements dédiés...).

(Les derniers échanges avec CITEO nous orienteraient vers une nouvelle reconduction d'un an du barème actuel.)

Pour la programmation des futurs investissements bâtimentaires, le SBA doit prendre en compte l'actualisation 2024 de la « Directive européenne relative à la performance énergétique des bâtiments (DPEB) » qui impose dorénavant que :

- Les bâtiments publics neufs construits après le 1^{er} janvier 2028 devront être à émission nulle,
- L'installation de panneaux photovoltaïques sera obligatoire pour tous les bâtiments publics neufs de plus de 250 m² à partir de 2027. Pour les bâtiments existants, l'obligation dépend de la superficie, elle s'échelonne du 31/12/2027 au 31/12/2030.

D - Cadre comptable et budgétaire

Depuis la publication de l'arrêté du 10/07/2024, qui vient compléter l'article L 1412-1 du CGCT et préciser les règles budgétaires à respecter pour les opérations locales de production d'électricité photovoltaïque, l'usage d'un budget annexe « SBA énergie » est bien confirmé. Ainsi, ce budget sera abondé en recettes et en dépenses pour intégrer les mouvements financiers liés au déclenchement d'une autorisation de programme (AP) de plus de 3 M€ sur 5 ans. Cette AP sera créée au BP 2025, mais ne devrait faire l'objet que d'une réalisation très modeste cette même année. Les projets photovoltaïques seront réellement lancés à partir de l'exercice 2026.

Après l'adoption du cadre comptable M57 au 01/01/2023, les voyants sont au vert pour que le SBA abandonne le Compte Administratif (CA) et vote son premier Compte Financier Unique (CFU) pour l'arrêté des comptes 2024. Cette nouvelle présentation des comptes permettra notamment aux élus de disposer des données de bilan de la collectivité (valorisation de l'actif et du passif).

Dans un esprit d'échange sur les bonnes pratiques professionnelles dans les domaines financiers et comptables, le SBA poursuivra en 2025 son partenariat avec la DGFIP en ayant recours aux services de la mission « conseil aux décideurs locaux » qui a été lancée en 2024 par la trésorerie Clermont Métropole. Les thématiques conseil fiscal (TVA), accompagnement à la gestion de trésorerie et déploiement du contrôle interne / maîtrise des risques ont été retenues.

Sur cette dernière thématique, le nouveau régime de responsabilité financière partagée des gestionnaires publics, applicable depuis le 1^{er} janvier 2023, doit inciter la collectivité à poursuivre son travail pour sécuriser ses procédures comptables. Si une première procédure a été communiquée aux gestionnaires du SBA sur « le risque d'escroquerie aux faux ordres de virements » en 2024, d'autres seront mises en place en 2025. Elles pourront faire l'objet d'un travail collectif pour leur référencement (matrice des risques) et leur diffusion (formation des agents).

Avec l'article 191 de la loi de finances pour 2024 et le décret du 26/07/2024, l'Etat a mis un coup d'accélérateur pour que les collectivités territoriales s'engagent dans la voie des budgets verts. Pour l'instant l'obligation concerne la production d'une annexe au CFU pour référencer les investissements verts de l'exercice 2024. Si le SBA naturellement respectera cette obligation, il porte également l'ambition de présenter à terme un budget vert complet. La démarche sera lancée en 2025.

II - Orientations budgétaires 2025 – 2030

Préambule technique : les orientations budgétaires ici exposées sont consolidées, à savoir qu'elles agrègent les dépenses et recettes des budgets général (BP) et Tri et Valorisation (BTV). Ceci facilitera l'analyse financière en gommant les effets des virements d'équilibre entre les deux budgets et permettra une meilleure lecture de l'usage des recettes fiscales du budget général. Au titre du budget SBA énergie, seules les projections en termes de dépenses d'investissement sont abordées. En effet, un travail technique complémentaire sera engagé en 2025 pour fiabiliser nos projections de recettes et dépenses de fonctionnement sur ce budget.

A - Les scénarios de prospective financière et les ratios de performance budgétaire

A la veille d'engager un programme d'investissement soutenu, estimé à 45 M€ sur 5 ans, il semblait important et stratégique de bâtir ce ROB 2025 autour de la présentation des orientations de prospective financière retenues par le SBA. Ainsi, cette seconde partie du ROB est dédiée à l'exposé des trajectoires financières à suivre en termes de dépenses et recettes pour assurer le financement de la PPI 2025-2030, avec l'objectif à moyen terme de maintenir la santé financière de la structure.

Deux ratios de performance budgétaire seront suivis :

Le premier concerne la capacité de la collectivité à maintenir son autofinancement pour assurer un financement équilibré de ses investissements, c'est-à-dire en évitant un recours excessif à l'emprunt : il s'agit du taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement). Son niveau devra être à minima de 10%, soit en valeur une cible de 3,5 M€ par an. Si l'autofinancement bascule en dessous de ces standards, il sera trop faible pour abonder suffisamment la section d'investissement.

Pour ce qui concerne le recours à l'emprunt, le SBA, compte tenu de son faible niveau d'endettement au 31/12/2023 (4,6 M€ pour une capacité de désendettement de 1 an), dispose de marges de manœuvre importantes. Elles seront activées, tout en restant sous contrôle, afin de préserver la capacité d'investissement du SBA pour la programmation qui viendra après 2030. Une référence plafond de 6 ans en 2029 sera donc respectée par la collectivité pour déterminer son recours à l'emprunt.

Les orientations budgétaires pluriannuelles ici présentées ont été bâties sur trois scénarios de prospective :

- **Le scénario réaliste constitue la référence** ou bien encore la trajectoire à suivre par le SBA pour maintenir son autofinancement et assurer le financement de sa PPI. Il repose sur des hypothèses modérées concernant l'évolution de ses charges et recettes de fonctionnement. Elles font écho à un retour à un contexte économique stabilisé en termes de croissance, d'inflation et de taux d'intérêts. Ce scénario suppose une vigilance du SBA

sur son niveau de dépenses courantes pour rester au-dessus des 10% requis de taux d'épargne brute.

- **Le scénario pessimiste** sera utilisé comme seuil d'alerte si les charges de fonctionnement dérapent et ne suivent pas la tendance du scénario réaliste. Les recettes de fonctionnement (notamment fiscales) n'ont pas été dégradées comparativement au scénario réaliste qui est ainsi considéré comme la référence plancher pour cette catégorie budgétaire. Si pour une raison quelconque, le SBA s'engage sur ce scénario, des actions correctrices (économies ou décalage de la PPI) devront être engagées pour un retour dans la trajectoire souhaitée.
- **Le scénario optimiste** permet d'estomper la relative « prudence » du scénario réaliste en réhaussant le rythme d'évolution annuelle des recettes de fonctionnement qui serait obtenu par des conditions économiques et de marché (exemple des ventes de matériaux) plus favorables. Il va de soi que les gains obtenus sur l'autofinancement assureraient plus de souplesse pour le financement de la PPI.

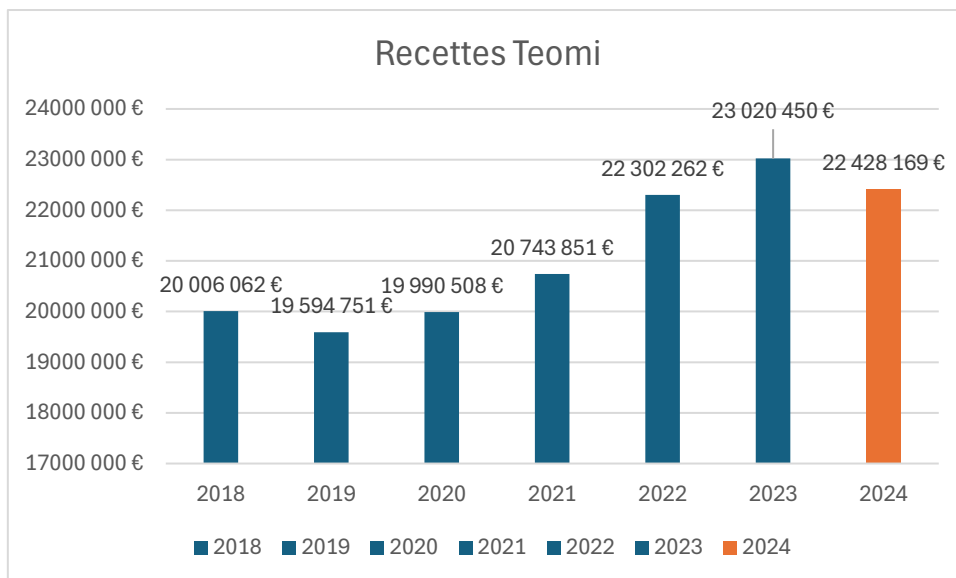
A titre de précisions complémentaires, les trois scénarios précédents intègrent les mêmes montants de dépenses d'investissement tels que définis à la PPI 2025-2030. L'objectif de 45 M€ sur 5 ans est acquis. Il est clairement établi que si le SBA s'engageait vers les trajectoires du scénario pessimiste, la programmation des investissements devrait être révisée à la baisse ou étalée dans le temps.

B - L'atterrissage prévisionnel 2024

Les dernières mises à jour effectuées permettent d'évaluer un résultat d'exercice 2024 à l'équilibre qui permettrait de conserver un fonds de roulement à 12 M€. Comme l'indiquent les projections présentées dans les prochaines lignes de ce rapport, cette réserve financière sera très rapidement employée pour financer la PPI 2025-2030.

2024 peut être considéré comme un exercice budgétaire « atypique » puisque l'autofinancement reculerait (atterrissage prévisionnel de l'épargne brute à 3,4 M€ / 700 000€ en résultat comptable après comptabilisation des amortissements), alors même que le résultat d'exercice s'améliorerait comparativement à la référence de 2023 (-0,6 M€).

Le recul de l'autofinancement était attendu. Pour rappel, le taux de la part fixe de la TEOMI, après avoir été harmonisé à l'échelle du territoire à 9,68% en 2023, a été abaissé à 9,18% en 2024. Si le SBA avait maintenu ce taux, le produit de la part fixe aurait été supérieur de 700 000€. Concernant la part variable, la recette 2024, étant calculée sur les apports et levées de l'année antérieure, a été impactée par la généralisation de la collecte alternée sur les ordures ménagères au 01/01/2023. Sur cette part, la perte de recettes a été calculée à 400 000€. Globalement, entre les exercices 2023 et 2024, la recette de TEOMI perd 0,6 M€ (cf graphique suivant).



Cette interruption dans la dynamique des recettes de fonctionnement (-1,9%) est aussi liée à une projection en retrait des ventes de matériaux qui sont à la fois impactées par un rééquilibrage des prix et par l'impact des refus de tri croissants sur la collecte sélective (autant de matériaux en moins vendus).

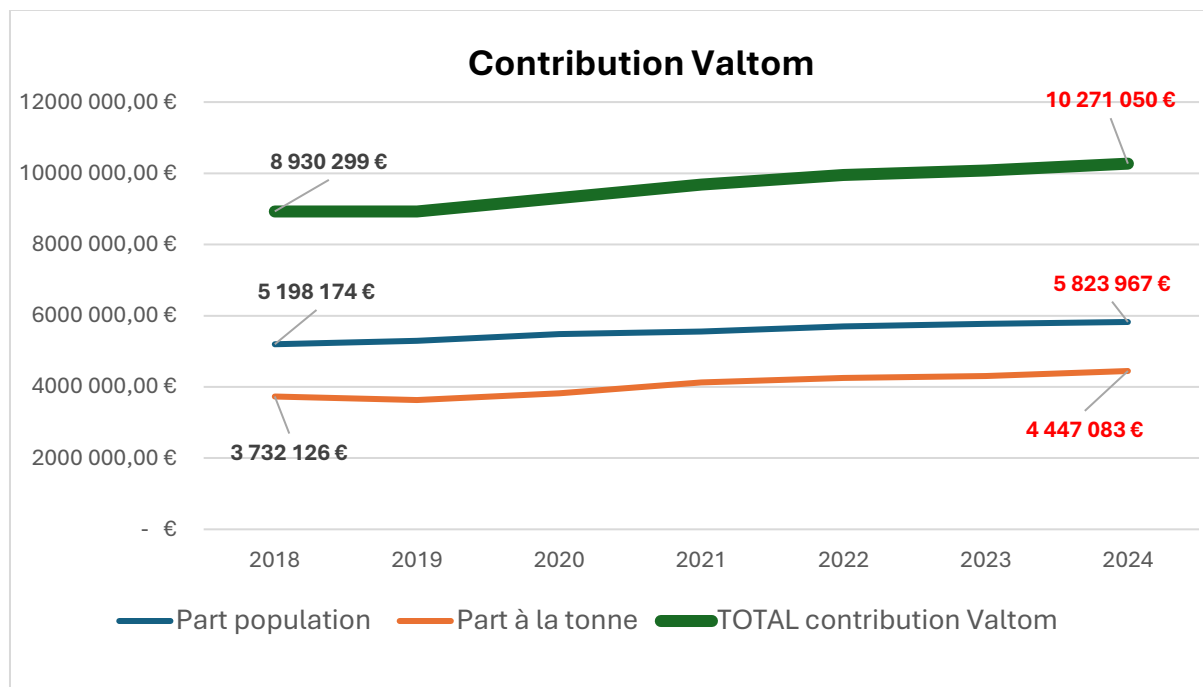
Pour ce qui concerne les charges de fonctionnement, après avoir été stabilisées en 2023, elles retrouvent une tendance haussière d'environ 3%. Le poste des charges à caractère général (chap 011) sera lui maîtrisé. En effet, le niveau de l'inflation ayant reculé, une détente est anticipée sur les niveaux de réalisation des dépenses d'énergie (électricité), de carburant et de pièces détachées du parc roulant. A contrario, la masse salariale atteindra les 10,5 M€ (+5%) en fin d'exercice. Ce niveau de réalisation concentre les effets en année pleine des augmentations du point d'indice décidées par l'Etat en cours d'année 2023 et au 01/01/2024 (5 points d'indice), sans évincer les conséquences d'un niveau d'absentéisme soutenu sur le recours aux remplacements.

Focus prix des carburants : détente du prix du gasoil et du GNV constaté par le SBA en 2024

Prix au L moyen sur l'année	2021	2022	2023	2024
VL/Essence	1,35	1,51	1,60	1,50
PL/Gasoil	1,16	1,54	1,45	1,38
PL/GNV		2,07	1,53	1,15

La prise en charge des coûts de traitement versés au VALTOM (cf graphique suivant) suit une courbe croissante continue qui atteindra les 10,2 M€ en 2024. La part forfaitaire a été calculée sur un tarif à l'habitant stable à 33€ HT. Son augmentation suit donc l'évolution de la population de notre territoire. La seconde part liée aux tonnages (Ordures Ménagères, Non Recyclables, refus de tri), dédiée à la prise en charge des frais d'incinération, devrait approcher les 3% d'évolution. C'est une progression qui était anticipée et qui fait écho à la hausse des tarifs décidée par le

Valtom (+ 3% pour les ordures ménagères et les non recyclables, + 6,4% pour les refus de tri). Cependant, à l'exception des refus de tri qui seront en hausse, la nouvelle baisse anticipée des tonnages sur les OM et les NR permet au SBA de contenir l'évolution de cette part variable versée au VALTOM.



En investissement, 2024 sera un exercice de transition qui se soldera par un faible niveau de réalisation des dépenses. En effet, le dernier investissement structurant, à savoir le pôle de Combronde, a été comptablement clôturé en 2023. L'année 2024 est actuellement consacrée à la préparation administrative (lancement des concours) et technique (lancement des études) des futurs projets de la PPI qui démarreront en 2025, notamment : l'extension du siège de Riom, le pôle de valorisation de Riom ou encore l'éco point de Châtel-Guyon.

Depuis 2022 et le déclenchement de la guerre en Ukraine, la filière poids lourds est en difficulté pour répondre à la demande. Pour le SBA, cela se concrétise par des délais de livraison de plusieurs années qui impliquent des reports financiers importants d'un exercice à l'autre. C'est pour cela que la réalisation financière 2024 sur le matériel roulant est envisagée à son plus bas niveau. Par ailleurs, les installations de Points d'Apports Collectifs (PAC) se poursuivent pour une enveloppe qui devrait approcher le million d'euros en fin d'année.

Ce faible niveau de réalisation en investissement permettra de compenser la perte anticipée d'autofinancement. Ce constat, associé à un niveau de fonds de roulement de 12 M€ en début d'exercice, justifie également qu'aucun emprunt d'équilibre ne soit réalisé en 2024. L'encours de dette au 31/12/2024 sera de 3,7 M€ pour une capacité de désendettement de 1 an.

L'exercice budgétaire 2024 permettra donc au SBA de conserver sa très bonne santé financière.

Aperçu consolidé (BP + BTV) du prévisionnel 2024 hors écritures d'amortissement :

Postes comptables	Rétrospective			Prospective
	2021	2022	2023	2024
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap 70)	2 727 983	3 496 690	2 787 401	2 697 000
<i>Evolution n-1</i>		28,18%	- 20,28%	- 3,24%
Fiscalité indirecte	20 702 452	22 283 046	23 072 722	22 400 000
<i>Evolution n-1</i>		7,63%	3,54%	- 2,92%
Dotations	2 020 978	2 724 309	3 093 801	3 295 000
<i>Evolution n-1</i>		34,80%	13,56%	6,50%
Autres recettes d'exploitation	520 472	270 505	390 603	371 588
<i>Evolution n-1</i>		- 48,03%	44,40%	- 4,87%
Total des recettes réelles de fonctionnement	25 971 885	28 774 551	29 344 527	28 763 588
<i>Evolution n-1</i>		10,79%	1,98%	- 1,98%
Charges à caractère général (chap 011)	7 563 699	8 233 210	8 218 999	8 281 751
<i>Evolution n-1</i>		8,85%	- 0,17%	0,76%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	9 660 043	9 983 234	9 961 798	10 560 000
<i>Evolution n-1</i>		3,35%	- 0,21%	6,00%
Atténuation de produit (chap 014)	0	0	0	0
<i>Evolution n-1</i>				
Autres charges de gestion courante (chap 65)	5 863 002	5 979 739	6 133 422	6 220 965
<i>Evolution n-1</i>		1,99%	2,57%	1,43%
Intérêts de la dette (art 66111)	121 914	122 164	103 250	81 283
<i>Evolution n-1</i>		0,21%	- 15,48%	- 21,28%
Autres dépenses de fonctionnement	35 262	121 544	79 555	121 574
<i>Evolution n-1</i>		244,69%	- 34,55%	52,82%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	23 243 919	24 439 892	24 497 022	25 265 573
<i>Evolution n-1</i>		5,15%	0,23%	3,14%
Epargne de gestion	2 801 930	4 382 083	4 862 727	3 509 298
<i>Evolution n-1</i>		56,40%	10,97%	- 27,83%
Intérêts de la dette	121 914	122 164	103 250	81 283
<i>Evolution n-1</i>		0,21%	- 15,48%	- 21,28%
Epargne brute	2 680 016	4 259 920	4 759 478	3 428 015
<i>Evolution n-1</i>		58,95%	11,73%	- 27,97%
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	741 252	903 414	921 870	862 848
<i>Evolution n-1</i>		21,88%	2,04%	- 6,40%
Epargne nette	1 938 765	3 356 506	3 837 608	2 565 167
<i>Evolution n-1</i>		73,13%	14,33%	- 33,16%
FCTVA (art 10222)	151 482	103 842	96 161	224 869
<i>Evolution n-1</i>		- 31,45%	- 7,40%	133,85%
Emprunts	0	3 000 000	0	0
<i>Evolution n-1</i>			- 100,00%	
Autres recettes	32 863	695 866	168 718	533 770
<i>Evolution n-1</i>		2 017,48%	- 75,75%	216,37%
Total des recettes réelles d'investissement	184 345	3 799 709	264 879	758 639
<i>Evolution n-1</i>		1 961,20%	- 93,03%	186,41%
Sous-total dépenses d'équipement	3 311 827	3 357 488	4 844 145	3 400 000
<i>Evolution n-1</i>		1,38%	44,28%	- 29,81%
Autres investissements hors PPI	0	0	0	0
<i>Evolution n-1</i>			- 100,00%	
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	741 252	903 414	921 870	862 848
<i>Evolution n-1</i>		21,88%	2,04%	- 6,40%
Autres dépenses d'investissement	0	0	840	0
<i>Evolution n-1</i>				- 100,00%
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0
<i>Evolution n-1</i>				
Total des dépenses réelles d'investissement	4 053 079	4 260 903	5 766 855	4 262 848
<i>Evolution n-1</i>		5,13%	35,34%	- 26,08%
Fonds de roulement en début d'exercice	10 138 175	8 972 561	12 846 025	12 191 553
<i>Evolution n-1</i>		- 11,50%	43,17%	- 5,09%
Résultat de l'exercice	- 1 140 768	3 873 465	- 654 472	- 6 194
<i>Evolution n-1</i>		- 439,55%	- 116,90%	- 99,05%
Fonds de roulement en fin d'exercice	8 997 407	12 846 026	12 191 553	12 185 359
<i>Evolution n-1</i>		42,77%	- 5,09%	- 0,05%
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	4 173 364	3 432 111	5 528 698	4 606 828
<i>Evolution n-1</i>		- 17,76%	61,09%	- 16,67%
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	3 432 111	5 528 698	4 606 828	3 743 977
<i>Evolution n-1</i>		61,09%	- 16,67%	- 18,73%

C - Les recettes de fonctionnement

Présentation des projections de recettes retenues au titre du BP 2025 et de la prospective financière du SBA :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Evolution moyenne 2025-2030
Taxe d'enlèvement des O.M (art 7331)	22 283 046	23 072 722	22 400 000	23 000 000	23 460 000	23 929 200	24 407 784	24 895 940	
	7,6%	3,5%	-2,9%	2,7%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Redevance spéciale	1 132 322	1 127 247	1 180 000	1 227 200	1 276 288	1 327 340	1 380 433	1 435 650	
	7,4%	-0,4%	4,7%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
Redevance spécifique (art 706)	137 610	140 965	130 000	100 000	90 000	90 000	90 000	90 000	
	7,5%	2,4%	-7,8%	-23,1%	-10,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-2,6%
Ventes de matériaux (art 701)	1 814 792	1 132 082	1 000 000	1 010 000	1 100 000	1 111 000	1 122 110	1 133 331	
	55,2%	-37,6%	-11,7%	1,0%	8,9%	1,0%	1,0%	1,0%	2,9%
Participations et Eco organismes (art 747)	2 614 888	2 903 571	3 100 000	3 177 500	3 256 938	3 338 361	3 421 820	3 507 365	
	32,3%	11,0%	6,8%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Autres recettes (dont quais de transfert et Sictom des Couzes)	662 296	770 903	782 000	787 783	793 652	714 608	670 656	676 794	
	2,4%	16,4%	1,4%	0,7%	0,7%	-10,0%	-6,2%	0,9%	-3,7%
TOTAL recettes de gestion courante - scénario réaliste	28 644 954	29 147 490	28 592 000	29 302 483	29 976 878	30 510 509	31 092 803	31 739 080	
	11,6%	1,8%	-1,9%	2,5%	2,3%	1,8%	1,9%	2,1%	2,0%
TOTAL recettes de gestion courante - scénario optimiste	28 644 954	29 147 490	28 682 000	29 461 383	30 222 479	30 929 914	31 694 309	32 531 301	
	11,6%	1,8%	-1,6%	2,7%	2,6%	2,3%	2,5%	2,6%	2,5%

Comme l'indiquent les données chiffrées précédentes, le scénario réaliste a été bâti et équilibré sur une croissance moyenne annuelle des recettes de fonctionnement de 2 % à partir de 2025. Ceci signifie que les choix qui seront faits par le SBA, notamment en matière de fiscalité et de tarification, devront permettre d'atteindre ce rythme de croissance des recettes. Ce dernier étant considéré comme la valeur plancher pour assurer un niveau d'autofinancement qui permettra de financer les projets d'investissement en évitant un recours excessif à l'emprunt.

Le scénario réaliste a été construit sur des hypothèses fil de l'eau et plutôt prudentes. Ainsi, il s'agissait de vérifier que la PPI était finançable avec une progression « raisonnable » des recettes.

La typologie des recettes du SBA, à l'exemple du produit des ventes de matériaux et de sa volatilité potentielle en fonction des prix de marché, laisse entrevoir la possibilité d'une évolution plus favorable. C'est pourquoi, un scénario optimiste, intégrant une variation moyenne annuelle de 2,5 % des recettes, a été adossé au scénario réaliste. Pour autant, les chiffres du tableau démontrent que l'effet d'un demi-point de plus reste mesuré sur les gains annuels qui pourraient être constatés par le SBA : de 150 000€ en 2025 à environ 800 000€ en 2029. En conclusion, les marges de manœuvre du SBA restent étroites pour la maîtrise de sa section de fonctionnement.

Principales tendances retenues au titre du scénario réaliste :

TEOMI :

80% des recettes de fonctionnement de la collectivité sont captées par la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives). Ainsi, une attention particulière doit être portée sur la stratégie fiscale retenue par le SBA au titre de cette prospective financière :

- Afin d'équilibrer les comptes et de financer la PPI, le produit de TEOMI doit à partir de 2025 suivre une croissance annuelle minimum de 2%.
- Ce rendement sera obtenu si le taux de la part fixe est bloqué à 9,18 %, soit la valeur votée au titre de l'exercice 2024. Ainsi, la part fixe, qui représente 70 % du produit total de la taxe, suivra l'évolution des bases fiscales foncières qui, en prenant en compte les perspectives démographiques, les niveaux d'inflation anticipés, les références passées et les dynamiques foncières du territoire, devraient suivre une tendance de 3% par an.
- Pour la part incitative, les simulations actuelles reposent sur un maintien du gel des tarifs de la collecte sélective associé à une variation des tarifs des ordures ménagères en moyenne de 2% par an, à la fois pour les apports et les levées (référence à retenir pour les tarifs 2025 qui seront appelés au titre de la TEOMI 2026). Cette orientation pourrait être revue si la collectivité constatait que les comportements des usagers évoluaient et n'arrivaient plus à assurer un montant « sécurisé » de la part incitative. A titre d'exemple, si les levées sur les ordures ménagères continuaient de baisser, la question pourrait être posée de revaloriser le tarif de la collecte sélective ? Une décision qui pourrait également avoir un effet positif pour limiter les erreurs de tri. Le développement des points d'apports collectifs (PAC) laisse également entrevoir une possible correction des tarifs associés aux apports si la part des recettes des levées venait à trop fortement décrocher.
- Concernant la tarification à la levée des ordures ménagères, une harmonisation des prix au litre par taille de bac est à l'étude. Elle pourrait être enclenchée sur un ou plusieurs exercices successifs.
- Les derniers pointages réalisés sur les levées et apports 2024 remontent des tendances assez similaires sur les deux formes de collectes comparativement à 2023, à savoir une stabilité pour les ordures ménagères et une progression d'environ 4,5 % pour la collecte sélective.

L'ensemble de ces dispositions laissent entrevoir un produit de 23,1 M€ pour la TEOMI 2025.

Redevance spéciale :

La redevance spéciale est appelée sur les apports et levées du secteur économique et des collectivités territoriales. Son produit est anticipé en hausse au motif que depuis plusieurs exercices budgétaires on constate un nombre d'assujettis croissant sur le territoire. Les choix tarifaires du SBA sur cette redevance sont corrélés à ceux qui concernent la part variable de la TEOMI.

Ainsi pour 2025, une réflexion est également en cours pour harmoniser les prix au litre sur les tarifs bacs OM, tout en recherchant un rendement minimum de 2%. Les tarifs appliqués à la CS pour les levées et apports resteront stables, pour confirmer leur fonction incitative. Les FFOM (biodéchets) resteront facturés que pour la collecte en porte à porte.

La prévision 2025 a été établie à 1,2 M€ pour la redevance spéciale. Un rythme de croissance de 4% par an est attendue pour les années suivantes.

Redevance spécifique (tarification des déchèteries pour les professionnels) :

Les prévisions de recettes associées à la redevance spécifique sont actuellement incertaines. En effet, alors que la mise en place de la REP PMCB aurait dû provoquer une forte baisse des montants trimestriels encaissés en 2024, suite à l'application de la gratuité d'accès aux déchèteries pour la filière bâtiment, nous constatons une stabilisation du produit comparativement aux exercices antérieurs. Ceci constitue certainement le marqueur d'une REP qui est toujours en cours de déploiement. Nous nous interrogeons également sur la valeur incitative de la grille tarifaire de la redevance spécifique pour favoriser les gestes de tri au sein du secteur professionnel.

C'est pourquoi pour 2025 l'application de tarifs plus pénalisants envers les matériaux non triés / non valorisables (NR, gravats non triés...) est à l'étude.

Au fil de l'amélioration de l'adhésion des usagers professionnels aux pratiques de tri exigées par la REP PMCB, nous envisageons un recul progressif du produit de redevance spécifique : 100 000 € en 2025, 90 000 € en 2026.

Ventes de matériaux :

Après deux années dynamiques (effet report des ventes après l'incendie Paprec + volatilité des prix de marchés), le produit des ventes de matériaux est anticipé en baisse en 2024 à environ 1 M€. La tendance serait la stabilité de ce montant en 2025.

Un point de vigilance doit être souligné sur l'impact potentiel des erreurs de tri de la collecte sélective sur les ventes de matériaux. Le risque étant que si elles s'accroissent, elles entraîneront un déclassement de tonnages de la CS vers les OM....autant de ventes de matériaux en moins pour les comptes du SBA. Il faut donc agir !

Eco organismes :

En tendance longue, les contributions des éco organismes constituent un des produits les plus dynamiques du SBA. Avec la nouvelle contribution attendue au titre de la REP PMCB (450 000 € en année pleine) et le soutien confirmé de CITEO pour la REP emballages/papiers (cf chap C), ce poste budgétaire devrait poursuivre sa croissance dans les prochaines années : une tendance de 2,5 % par an est espérée, soit 3,1 M€ en 2025.

D - Les dépenses de fonctionnement

A partir de 2025, l'équilibre de la prospective financière, évalué à partir du scénario réaliste, repose sur le respect d'une trajectoire moyenne annuelle de 2 % concernant l'évolution des dépenses de gestion courante du SBA (la référence des charges de gestion courante étant préférée à celle des charges globales de la section de fonctionnement afin de neutraliser l'impact d'une progression anticipée des frais financiers). Ainsi l'évolution des dépenses courantes doit être contenue dans la fourchette de 0,5 / 0,6 M€ par an.

Le seuil d'alerte, calculé à partir du scénario pessimiste, qui ne permettrait pas au SBA de financer sa PPI 2025-2030, a été évalué à 3%. Si le SBA venait à dépasser de façon continue ce rythme de croissance de ses charges courantes, des actions correctrices génératrices d'économies et un arbitrage des projets d'investissement devraient être rapidement engagés. Il s'agit d'éviter le risque d'un recours trop poussé à l'endettement.

D'autre part, si l'évolution des dépenses courantes navigue entre 2 et 3%, il est probable qu'un décalage de la réalisation de certains projets soit nécessaire pour équilibrer la prospective. Si ce scénario venait à se réaliser, il faudrait également analyser la situation globale en fonction du rythme d'évolution des recettes qui pourrait lui aussi se placer au-dessus de la prévision initiale et donc apporter un peu de souplesse pour poursuivre l'objectif d'une préservation de l'autofinancement.

Tableau des dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles :

Charges de fonctionnement - scénario réaliste	Rétrospective		Prospective						Evolution moyenne 2025 - 2030
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Charges à caractère général (chap 011)	8 233 210	8 218 999	8 281 751	8 456 863	8 568 983	8 682 805	8 798 350	8 915 652	
Evolution n-1	8,85%	- 0,17%	0,76%	2,11%	1,33%	1,33%	1,33%	1,33%	1,3%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	9 983 234	9 961 798	10 560 000	10 876 800	11 203 104	11 539 197	11 885 373	12 241 934	
Evolution n-1	3,35%	- 0,21%	6,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,0%
Subventions versées (art 657)	5 687	7 049	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	
Evolution n-1	- 22,11%	23,95%	- 29,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,0%
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	5 974 053	6 126 373	6 215 965	6 350 725	6 446 608	6 543 952	6 642 779	6 743 111	
Evolution n-1	2,02%	2,55%	1,46%	2,17%	1,51%	1,51%	1,51%	1,51%	1,5%
Total des dépenses de gestion courante	24 196 184	24 314 218	25 062 716	25 689 388	26 223 695	26 770 954	27 331 502	27 905 697	
Evolution n-1	4,81%	0,49%	3,08%	2,50%	2,08%	2,09%	2,09%	2,10%	2,1%
Intérêts de la dette (art 66111)	122 164	103 250	81 283	62 107	48 102	145 595	443 921	489 458	
Evolution n-1	0,21%	- 15,48%	- 21,28%	- 23,59%	- 22,55%	202,68%	204,90%	10,26%	68%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	-7160	-9607	-2000	-2000	-2000	-2000	-2000	-2000	
Evolution n-1	- 23,47%	34,18%	- 79,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Charges exceptionnelles (chap 67)	89 604	4 923	6 050	6 050	6 050	6 050	6 050	6 050	
Evolution n-1	100,83%	- 94,51%	22,89%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	39 100	84 238	117 524	95 000	95 000	95 000	95 000	95 000	
Evolution n-1		115,44%	39,51%	- 19,17%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Dépenses diverses	0	0	0	150 000	0	0	0	0	
Sous-total charges d'exploitation	243 708	182 804	202 857	311 157	147 152	244 645	542 971	588 508	
Evolution n-1	55,05%	- 24,99%	10,97%	53,39%	- 52,71%	66,25%	121,94%	8,39%	17%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	24 439 892	24 497 022	25 265 573	26 000 545	26 370 847	27 015 599	27 874 474	28 494 205	
Evolution n-1	5,15%	0,23%	3,14%	2,91%	1,42%	2,44%	3,18%	2,22%	2,3%
Total des dépenses de gestion courante - scénario pessimiste				25 877 251	26 685 490	27 520 660	28 383 706	29 275 607	3,1%

Aperçu détaillé des chapitres 011 et de la contribution au VALTOM :

Chapitre 011 hors VALTOM	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
60612 - Energie électricité	76 089	202 799	155 000	155 750	156 511	157 284	158 068	158 864
60622 - Carburant	1 279 479	1 104 259	1 030 000	1 040 300	1 050 703	1 061 210	1 071 822	1 082 540
60632 - Fournitures petit équipement (pièces parc)	693 804	624 972	635 000	690 000	700 350	710 855	721 518	732 341
61551 - Matériel roulant	227 249	256 061	275 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
616 - Assurance	160 311	106 510	127 000	150 000	153 000	156 060	159 181	162 365
6262 - Frais de télécommunication	219 117	224 333	231 000	235 620	240 332	245 139	250 042	255 043
Autres	1 323 428	1 390 684	1 411 544	1 432 717	1 454 208	1 476 021	1 498 161	1 520 634
TOTAL	3 979 477	3 909 618	3 864 544	4 004 387	4 055 104	4 106 569	4 158 793	4 211 787
	15,8%	-1,8%	-1,2%	3,6%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%

VALTOM	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Part population (chap 65)	5 569 770	5 772 322	5 823 965	5 911 325	5 999 994	6 089 994	6 181 344	6 274 065
	0,3%	3,6%	0,9%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Part variable (chap 011)	4 253 733	4 309 381	4 417 207	4 452 476	4 513 879	4 576 235	4 639 558	4 703 865
	3,1%	1,3%	2,5%	0,8%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%
Contribution Total	9 823 503	10 081 703	10 241 172	10 363 801	10 513 873	10 666 229	10 820 902	10 977 930

Principales tendances à retenir pour le BP 2025 et les exercices budgétaires suivants :

- Les charges à caractère général – hors Valtom (chap 011) :

Le chapitre 011 est celui qui est naturellement le plus impacté par le niveau de l'inflation. Après un pic atteint en pleine crise inflationniste à 3,97 M€ en 2022, les charges courantes de la collectivité reculent depuis deux ans (-1,8% en 2023, -1,2% en 2024) sans retrouver les références enregistrées jusqu'en 2021. Les efforts de gestion engagés par le SBA, comme la généralisation de la collecte alternée sur les ordures ménagères au 01/01/2023, ont permis de limiter l'impact de l'inflation.

Pour 2025, les estimations, affinées par la préparation budgétaire en cours, s'orientent vers une réalisation en hausse à 4 M€, soit une augmentation d'environ 3%. Elles se justifieraient, non pas par le niveau de l'inflation qui est envisagée en repli en 2025, mais plus par des facteurs internes au SBA, comme l'état d'un parc roulant vieillissant qui souffre de plus en plus d'un faible renouvellement dû aux délais actuels de livraison des nouveaux véhicules. Ainsi, les crédits affectés à l'entretien du parc roulant (pièces détachées et prestations de réparation) sont envisagés en hausse. Le désistement de la compagnie d'assurance de la flotte roulante au 31/12/2024 laisse également entrevoir une progression des tarifs du nouveau contrat.

Sauf évènement géopolitique qui pourrait de nouveau entraîner un dérèglement des marchés de l'énergie, les enveloppes affectées à l'électricité et au carburant des véhicules sont globalement envisagées stables en 2025.

Une dépense nette, après déduction des recettes et subventions des partenaires, de 150 000€ est prévue au BP 2025 pour l'organisation des « journées de l'économie circulaire ».

Si de manière conjoncturelle, le budget primitif 2025 devrait donc constater une reprise de la hausse des charges courantes de la collectivité, l'objectif est de tenir un cap de 1,3 % d'ici 2029. Le déploiement du photovoltaïque en autoconsommation ou encore la modernisation du parc roulant par l'acquisition de véhicules « plus verts », constituent à ce jour des projets en cours de lancement qui faciliteront la réalisation d'économies.

La masse salariale (chap 64) :

Dès le budget 2025, le cadrage de la masse salariale repose sur une progression de 3% par an, soit en volume une tendance de 300 000 € par exercice.

Avec un glissement vieillesse technicité (GVT) estimé en vitesse de croisière à 1,5 % par an, il reste donc une marge annuelle de 1,5 % au SBA pour accompagner certains projets propres à la gestion des ressources humaines, tels que la revalorisation du régime indemnitaire en 2025.

Néanmoins, avec 3%, les marges de manœuvre sur la gestion des effectifs sont étroites. Sur ce point, une réduction du taux d'absentéisme apporterait de la souplesse compte tenu de son poids financier pour le SBA. En cette fin d'année 2024, un dialogue social avec les organisations syndicales est engagé afin de trouver collectivement les solutions qui pourraient permettre une réduction du taux d'absentéisme de la collectivité (rémunération, prévention...).

Focus mission prévention des risques professionnels :

En 2025, notamment pour faire écho aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport d'observations de décembre 2023, le Syndicat du Bois de l'Aumône va consolider sa stratégie de prévention des risques professionnels en priorisant les actions suivantes :

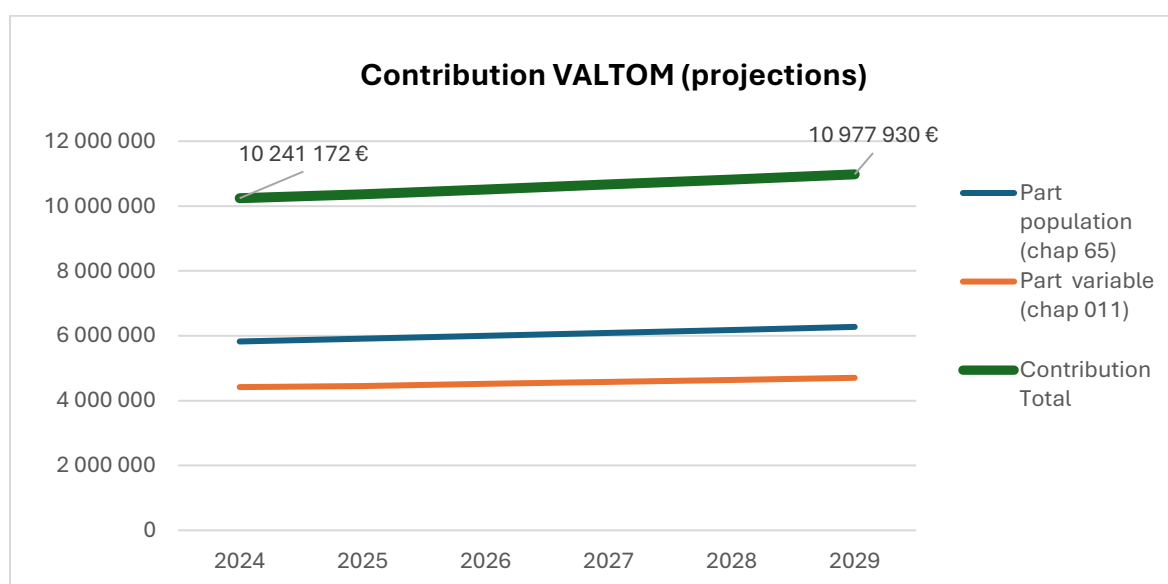
1) Actualiser le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) : mise en place d'une démarche pérenne d'évaluation des risques professionnels afin de mettre en œuvre des actions d'amélioration des conditions de travail. L'objectif étant de disposer d'un DUERP actualisé d'ici la fin de l'année 2025.

2) Cette actualisation du DUERP se fera en instaurant une démarche participative et dynamique, à la fois avec les encadrants et les agents de terrain.

3) Un point de vigilance particulier sera apporté sur l'analyse des accidents du travail (fréquence et gravité). Les prescriptions d'amélioration qui en découleront seront en corrélation avec le plan d'actions du DUERP dont un des principaux fils conducteurs sera de réduire l'accidentologie.

4) D'autre part, ce travail sur la prévention sera complété par une démarche interne favorisant l'amélioration combinée des conditions de travail, de la qualité de service et de la performance de l'organisation.

- Les coûts de traitement versés au VALTOM :



Poste prépondérant de la section de fonctionnement, les coûts de traitement versés au VALTOM ont franchi pour la première fois les 10 M€ en 2023. Le SBA n'ayant pas « directement » la main sur les choix de gestion du syndicat de traitement, les prévisions financières présentées restent incertaines, à l'exception de l'année 2025, puisque à l'heure de la rédaction de ce ROB, le VALTOM a communiqué les orientations de sa politique tarifaire pour le prochain exercice budgétaire.

Ainsi le tarif à l'habitant, qui sera voté en janvier par le VALTOM, devrait évoluer de 1,5 %, ce qui porterait la contribution forfaitaire du SBA à plus de 5,9 M€. Pour les années suivantes, en accord

avec les projections du VALTOM, une croissance moyenne annuelle de 1,5 % de la part population a été retenue (environ une progression de 90 000 € par an).

La part variable, calculée sur les tonnages des ordures ménagères (OM), des refus de tri de la collecte sélective et des non recyclables (NR) des déchèteries, devrait poursuivre sa croissance en 2025 avec une estimation à 4,45 M€.

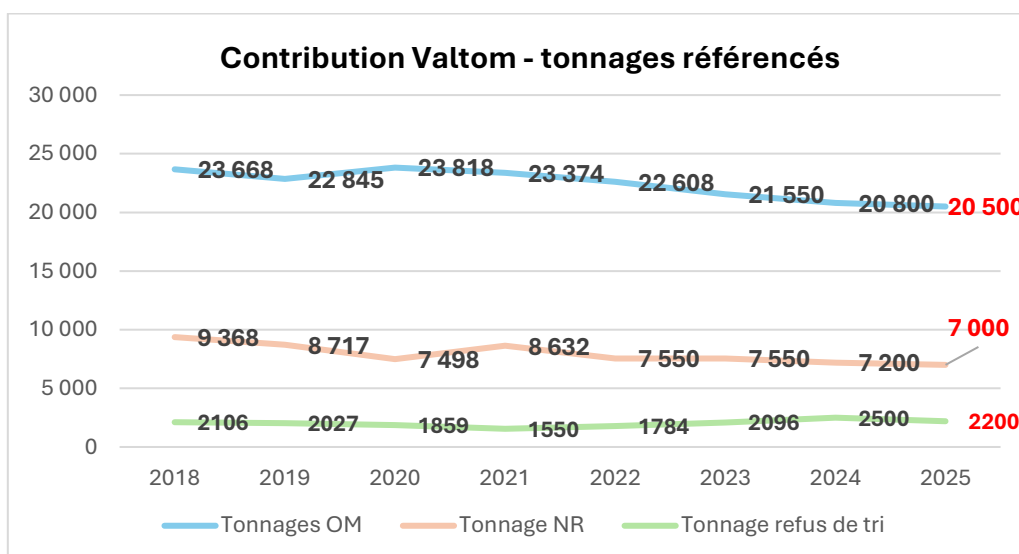
Le graphique suivant permet de constater que de bons résultats sont obtenus sur la baisse des tonnages des OM et des NR en tendance longue. L'objectif du SBA est que ce cap soit maintenu en 2025 avec des références respectives de 20 500 et 7000 tonnes pour les OM et NR. Ceci permettra de compenser la nouvelle hausse du tarif d'incinération OM/NR anticipée côté VALTOM (1,43%).

La situation est différente pour les refus de tri. En effet, depuis maintenant trois ans, les quantités référencées par le VALTOM sont en hausse. La prévision au 31/12/2024 est de 2500 tonnes pour un coût budgétaire qui atteindrait les 800 000 € (pour rappel le tarif 2024 est de 318 € la tonne). Ce constat justifie que le SBA s'empare actuellement de la question pour mettre en place « un plan d'action 2025 » qui permettrait d'abaisser les refus de tri à 2200 tonnes et ainsi de stabiliser l'enveloppe financière versée au VALTOM, alors même que ce dernier a communiqué sur un tarif revalorisé à 328€/tonne.

Ce plan d'action repose sur deux orientations :

-Techniquement, tester un système de caméras intelligentes (Ficha) qui au moment de la collecte des bacs de CS permettrait de détecter les erreurs de tri et ainsi de mieux identifier leurs caractéristiques.

-Sensibiliser l'utilisateur sur le respect des consignes de tri de la CS par un plan de communication spécifique déployé à l'échelle du territoire.



Pour l'après 2025, la part variable devrait suivre un rythme annuel de 1,4%, ce qui correspond à nos prévisions concernant la future politique tarifaire du VALTOM. Cette tendance part du constat que les gains marginaux sur les volumes seront plus difficiles à concrétiser, notamment pour les ordures ménagères puisque le SBA s'approche du seuil des 120 Kg par habitant qui est considéré comme une référence au titre des statistiques de collecte.

Les frais financiers (chap 66) :

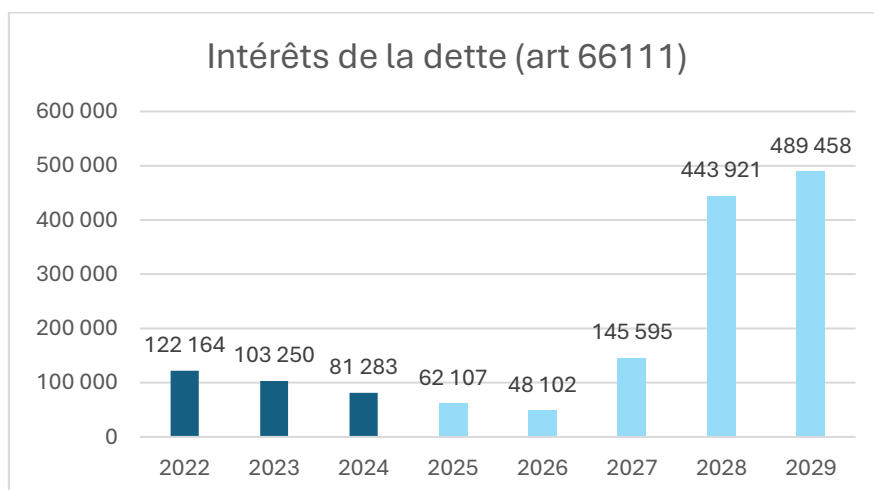
Jusqu'en 2026, le poids des frais financiers va rester relativement neutre pour le SBA.

Ensuite, ils vont suivre une courbe croissante, avec un atterrissage programmé à 489 000 € en 2029. Cette prévision s'explique par le programme d'investissement de la collectivité qui nécessitera sur deux exercices, en 2026 et 2027, un recours soutenu à l'emprunt (cf chapitre G).

Les prévisions présentées sont toutefois à considérer avec prudence. Elles dépendent de la capacité du SBA à engager sa PPI dans les temps souhaités et elles pourront être révisées en fonction de l'évolution des taux d'intérêts.

A ce jour, l'encours de dette du SBA est 100% fixé. En fonction des contextes et des opportunités de marché, un rééquilibrage devrait s'opérer par le recours à des emprunts à taux variables. Pour rappel, les encours équitablement répartis entre taux fixes et taux variables présentent les meilleurs rendements sur le moyen long terme.

D'autre part, le retour à un fonds de roulement d'équilibre à partir de la fin de l'exercice 2026 (cf chap G) nécessitera de renforcer les outils de gestion de trésorerie. Le recours à une ligne de trésorerie et à des emprunts intégrant des phases de mobilisation revolving sera étudié.



E - L'autofinancement

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Epargne brute - scénario optimiste	4 259 920	4 759 478	3 518 015	3 563 188	3 953 982	4 084 665	4 068 561	4 300 791
<i>Evolution n-1</i>	58,95%	11,73%	- 26,08%	1,28%	10,97%	3,31%	- 0,39%	5,71%
Epargne brute - scénario réaliste	4 259 920	4 759 478	3 428 015	3 404 288	3 708 380	3 632 260	3 420 680	3 447 224
<i>Evolution n-1</i>	58,95%	11,73%	- 27,97%	- 0,69%	8,93%	- 2,05%	- 5,83%	0,78%
<i>Taux d'autofinancement</i>	14,80%	16,22%	11,92%	11,55%	12,30%	11,82%	10,68%	10,77%
Epargne brute - scénario pessimiste	4 259 920	4 759 478	3 526 015	3 327 424	3 278 696	2 858 885	2 442 414	1 773 418
<i>Evolution n-1</i>	58,95%	11,73%	- 25,92%	- 5,63%	- 1,46%	- 12,80%	- 14,57%	- 27,39%

Comme déjà abordé précédemment, l'autofinancement va reculer en 2024 au motif principal que la baisse du taux de la part fixe de la TEOMI va provoquer une baisse des recettes fiscales au budget général. Ainsi, le SBA va retrouver un taux d'autofinancement plus « conforme » si on se réfère aux standards du secteur local.

Le cap retenu à partir de 2025 est de maintenir l'épargne brute au-dessus de 3,4 M€. Ceci correspond à un taux d'autofinancement en moyenne de 11 % qui permettra au SBA de financer ses investissements par un recours à l'emprunt « sous contrôle ».

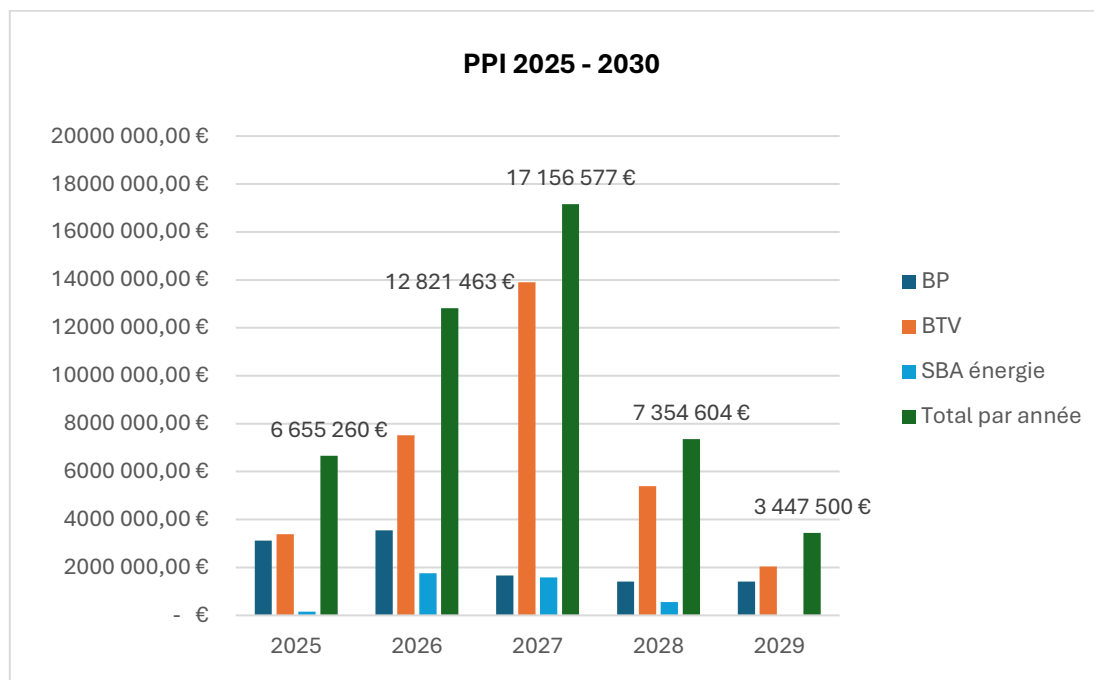
Les valeurs du scénario pessimiste constituent des seuils d'alerte, elles font basculer le taux d'autofinancement en dessous de la valeur plancher de 10 %.

F - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement n'ont pas fait l'objet d'ajustements entre les scénarios de prospective. L'objectif politique du SBA étant d'engager un programme évalué à 45 M€ HT sur 5 ans. Cette enveloppe sera répartie sur les trois budgets de la collectivité.

D'après les données des scénarios réaliste et optimiste, il est acquis que le SBA dispose à ce jour des moyens financiers (fonds de roulement de 12 M€ au 31/12/2023 et faible niveau d'endettement) pour réaliser cette PPI. Le scénario pessimiste démontre que si l'autofinancement venait à ne plus être maîtrisé, la PPI ne serait pas finançable en l'état.

Le 1^{er} semestre 2024 a été dédié au référencement des projets. Il en découle les projections de dépenses de maîtrise d'ouvrage (chap 20 – 21- 23) suivantes :



Les prévisions ici présentées seront ajustées chaque année en fonction du résultat des consultations lancées et du rythme de réalisation des projets associés à la PPI.

Le graphique met en évidence que le budget 2025, avec 6,6 M€ HT de dépenses d'investissement, va amorcer la PPI avant deux années charnières, 2026 et 2027, où l'essentiel des projets se concrétiseront pour des montants investis de respectivement 12,8 M€ et 17 M€. Les exercices 2028 et 2029 verront progressivement les projets s'achever, ce qui justifie un retour progressif vers des montants d'investissement plus standards pour le SBA.

Sur l'ensemble de la PPI, le Budget Tri et Valorisation (BTV) portera 70 % de l'investissement. Ce point doit faire l'objet d'une attention particulière puisqu'il justifiera certains choix stratégiques, notamment pour ce qui concerne le fléchage des emprunts entre le budget général et le BTV. Les investissements rattachés au budget SBA énergie (panneaux photovoltaïques) ont été évalués à 4 M€.

Les projets ici exposés sont en partie liés aux orientations du Schéma Directeur des Collectes qui a été actualisé et adopté en comité syndical du 23/09/2024. Il met notamment l'accent sur :

- Le développement de la collecte en points d'apport collectifs pour les ordures ménagères et la collecte sélective dans les zones rurales et dans les secteurs d'habitat collectif, lotissements et centres urbains ;
- La densification du maillage de colonnes pour la collecte des déchets ménagers en verre ;
- La densification du maillage de colonnes pour la collecte des emballages fibreux en parallèle du déploiement de la collecte en PAC ;
- La promotion des solutions de séparation à la source des bio-déchets par la généralisation du compostage individuel et collectif et en développant une collecte des bio-déchets ;
- Le déploiement de la collecte de proximité des encombrants ;
- La dynamisation de la collecte des textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures en diversifiant les modes de collecte et en densifiant le maillage de colonnes de collecte ;
- Le maintien des opérations d'optimisation de la collecte porte-à-porte en parallèle aux évolutions de comportements des usagers et au déploiement des PAC.

Aperçu plus détaillé de la programmation des principaux investissements structurants envisagés par la collectivité sur la période 2025-2030 :

Montants HT	Date prévisionnelle travaux	Pôle de Valorisation	Espace économie circulaire	Ressourceries	Photovoltaïque	MO et divers	Coût de l'opération
Pôle de Riom	juin-26	3,69	1,70	1,57	1,19	1,56	9,70
Pôle de Veyre Monton	sept-26	3,03		2,48	0,99	1,23	7,72
Pôle de Billom	nov-26	1,87		1,10	0,66	1,24	4,87
Pôle Plaine Limagne	juin-27	1,87			0,07	0,57	2,51
TOTAL		10,45	1,70	5,14	2,90	4,60	24,80

Suite aux deux réussites de ces dernières années, à savoir les pôles de Lezoux et Combronde, le SBA va poursuivre le déploiement de centres de valorisation. Quatre sont inscrits à la PPI, pour une enveloppe totale qui approche les 25 M€ HT.

Il est prévu que les projets de Veyre Monton et de Billom intègrent également, en plus de l'espace déchèterie / pôle de valorisation, une ressourcerie dont la gestion sera confiée à un acteur local de l'économie sociale et solidaire.

La future unité de Riom, qui a été évaluée à presque 10 M€ HT, constituera un espace de tri et de valorisation « 3 en 1 » : sur le même site seront associés un pôle de valorisation, une ressourcerie et un espace économie circulaire. Cette innovation rejoint l'objectif du SBA d'améliorer les conditions de tri, de favoriser la valorisation des matières récupérées immédiatement sur place et de soutenir les initiatives dans le domaine de l'économie circulaire.

Les quatre équipements seront équipés de panneaux photovoltaïques (budget SBA énergie). Une partie de cette production locale d'électricité sera dédiée à l'autoconsommation, ce qui sera un atout pour optimiser ce poste de dépense coûteux pour la collectivité. Une réflexion est actuellement engagée pour envisager un écoulement des surplus vers des entités publiques situées à proximité des sites de production du SBA (cf réglementation).

Focus projet espace économie circulaire de Riom :

L'espace économie circulaire sur le pôle de Riom (évalué à 1,7 M€ HT) aura pour fonction d'accueillir et d'accompagner des porteurs de projets, entreprises et écoles dans la fabrication de nouveaux produits à partir de déchets. Trois ateliers sont prévus au démarrage (bois, textile et plastique) et permettront aux entrepreneurs de prototyper et d'innover à partir du gisement de matières issu du pôle de valorisation auquel l'espace sera adossé.

Cette dynamique permettra de fédérer tout un réseau d'acteurs engagés dans une transition vers l'économie circulaire via des partenariats, des échanges de matières et de bonnes pratiques.

Le développement de synergies favorisera l'augmentation des initiatives et la quantité de matières réemployée localement.

Des formations et des interventions d'expert à destination des porteurs de projet, écoles et universités seront proposées pour faire de l'économie circulaire le modèle économique de demain.

Concrètement, environ 900m², composés de trois ateliers avec des machines-outils pour travailler le bois, le textile et le plastique seront mis à disposition de porteurs de projets sélectionnés selon des critères bien précis. Un espace de coworking et d'accompagnement sera disponible pour les entrepreneurs en lien avec les objectifs de l'espace. Des formations ou séminaires seront dispensés pour démocratiser l'économie circulaire. La collaboration entre porteurs de projets afin de répondre aux différents besoins d'entités publiques ou privés sera recherchée.

Ce réseau de centres de valorisation sera complété par l'installation d'éco points de proximité pour une dépense annuelle envisagée entre 0,6 et 0,9 M€.

Montants HT	Début des travaux	Coût des travaux	Photovoltaïque	MO et divers	Coût de l'opération
Extension du siège	sept-25	3,54	0,53	0,75	4,82

L'extension du siège du SBA sur le site de Riom constitue le dernier projet structurant inscrit à la PPI 2025-2030. Son coût a été estimé à 4,8 M€ HT. Il sera compensé par la vente du site de Pont du Château, avec une recette espérée de 650 000€. Le recrutement de la maîtrise d'œuvre étant à ce jour finalisé, il est prévu que les travaux s'engagent après la période estivale 2025. Une dépense de 1,4 M€ sera ainsi inscrite au BP 2025 pour ce projet.

Présentation des autres dépenses d'investissement :

En complément de ces projets dits « structurants », le SBA va poursuivre ses investissements courants, notamment pour moderniser les moyens techniques affectés à la collecte.

Ainsi, un budget annuel de 2 M€ est reconduit pour le renouvellement du parc roulant. Cette enveloppe permettra d'acquérir en moyenne 4 véhicules de collecte ou de transfert par an (deux sur chaque budget). Elle pourra faire l'objet d'ajustements annuels en fonction des besoins et de l'état constaté du parc. Que cela soit pour les véhicules lourds ou légers, l'orientation du SBA est de progressivement converger vers l'usage d'un parc roulant « plus vert ». C'est pourquoi les motorisations au gaz ou à l'électricité sont mis en avant dans les appels d'offres de la collectivité, en espérant que les constructeurs soient en mesure de répondre à ce besoin et d'assurer des livraisons dans des délais raisonnables.

Toujours en lien avec le schéma directeur des collectes, le SBA s'engage à poursuivre le déploiement des Points d'Apports Collectifs (PAC). Une priorité sera donnée aux territoires ruraux ou denses, dont les installations déjà réalisées ses dernières années présentent des résultats concluants en termes d'usages. Un budget moyen de 0,6 M€ par an est prévu à cet effet, ce qui représente l'installation d'une trentaine de PAC par exercice.

Dans un objectif de sincérité budgétaire et d'identification comptable des projets portés par le SBA, l'usage des Autorisations de Programmes (AP) va se poursuivre, voire être étendu pour ce qui concerne les investissements référencés au budget SBA énergie.

Voici une première programmation des crédits de paiement anticipés à partir du BP 2025 :

Budget principal :

AP 9760 "Extension du Site d'Exploitation"	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Abondement AP 2025-2029
	1 530 000,00 €	3 470 000,00 €	120 000,00 €	- €	- €	5 120 000,00 €

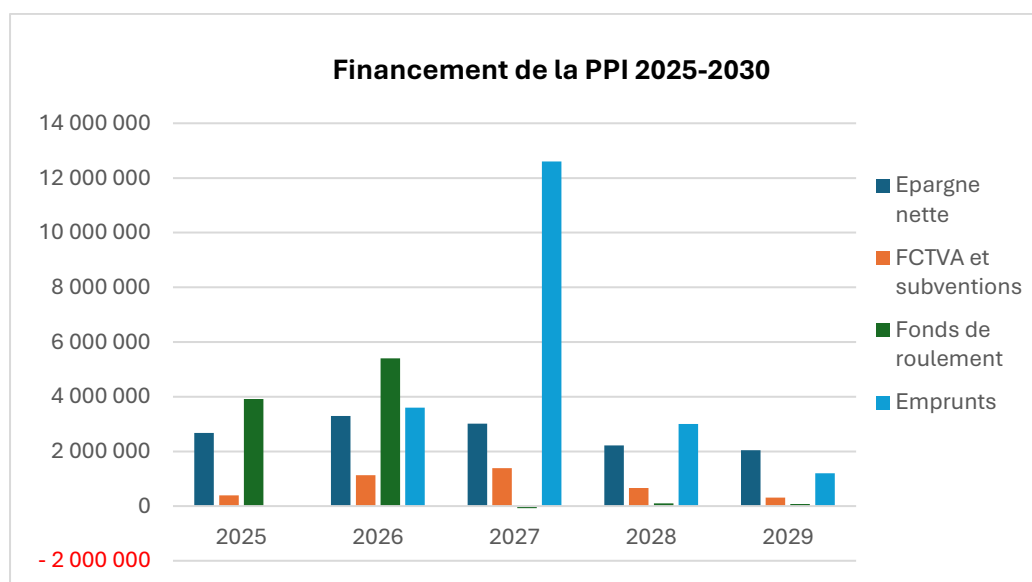
Budget tri et valorisation :

AP 9200 "Schéma Directeur des Déchèteries"	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Abondement AP 2025-2029
Pôle de valorisation Lezoux	200 000,00 €	- €	- €	- €	- €	200 000,00 €
Pôle de valorisation Billom (avec ressourcerie)	350 000,00 €	1 406 780,00 €	3 115 420,00 €	- €	- €	4 872 200,00 €
Pôle de valorisation RIOM (avec ressourcerie)	1 000 000,00 €	2 850 000,00 €	5 087 500,00 €	750 225,57 €	- €	9 687 725,57 €
Pôle Veyre Monton (avec ressourcerie)	275 000,00 €	2 258 520,00 €	4 166 580,00 €	1 018 700,00 €	- €	7 718 800,00 €
Pôle de valorisation Plaine Limagne	160 000,00 €	1 033 856,00 €	1 314 464,00 €	- €	- €	2 508 320,00 €
Eco point Châtel-Guyon	950 000,00 €	- €	- €	- €	- €	950 000,00 €
Ecopoint 2	- €	- €	600 000,00 €	- €	- €	600 000,00 €
Ecopoint 3	- €	- €	- €	600 000,00 €	- €	600 000,00 €
Ecopoint 4	- €	- €	- €	- €	600 000,00 €	600 000,00 €
Total Autorisation de Programmes	2 935 000,00 €	7 549 156,00 €	14 283 964,00 €	2 368 925,57 €	600 000,00 €	27 737 045,57 €

Budget SBA énergie :

Budget SBA ENERGIE 2025 situation de l'APCP 1010 "Panneaux photovoltaïques"						
Crédits de paiement	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Total
Pôle de valorisation RIOM		60 000,00 €	500 000,00 €			560 000,00 €
Pôle de valorisation VEYRE-MONTON		60 000,00 €	500 000,00 €			560 000,00 €
Pôle de valorisation PLAINE LIMAGNE		50 000,00 €	420 000,00 €			470 000,00 €
Pôle de valorisation LEZOUX	100 000,00 €					100 000,00 €
Pôle de valorisation BILLOM			50 000,00 €	500 000,00 €		550 000,00 €
Extension siège de RIOM	40 000,00 €	540 000,00 €				580 000,00 €
Eco-point CHATEL-GUYON	40 000,00 €	250 000,00 €				290 000,00 €
Eco-point Autres	50 000,00 €	400 000,00 €	100 000,00 €			550 000,00 €
Total Autorisation de Programmes	230 000,00 €	1 360 000,00 €	1 570 000,00 €	500 000,00 €	- €	3 660 000,00 €

G - Le financement de la PPI et les projections d'endettement



Les hypothèses chiffrées ici présentées sont issues du scénario réaliste.

En synthèse, le plan de financement de la PPI 2025-2030 va s'articuler autour de deux phases :

- **La première sur les exercices budgétaires 2025-2026** où le SBA va prioritairement utiliser son fonds de roulement pour financer ses investissements. Ainsi une ponction d'environ 9,3 M€ va être effectuée sur les réserves financières. Elles atteindront leur valeur d'équilibre d'environ 2,8 M€ en fin d'année 2026. Avec l'accélération attendue des montants investis en 2026 (12 M€), un emprunt, complémentaire à l'usage du fonds de roulement, sera nécessaire pour environ 3,6 M€.

L'usage prioritaire du fonds de roulement est justifié par des prévisions pour l'instant plutôt rassurantes concernant l'évolution des taux d'intérêts (poursuite de la baisse en 2025 et stabilisation en 2026). Si ces anticipations devaient se retourner, le SBA étudiera de près la possibilité de recourir à l'emprunt par anticipation en 2026 et ainsi de prolonger l'usage de son fonds de roulement jusqu'en 2027.

- **La seconde phase qui débutera en 2027** se concrétisera par un recours plus soutenu à l'emprunt compte tenu du retour à l'équilibre du fonds de roulement. Un emprunt de plus de 10 M€ sera réalisé en 2027. Pour 2028 et 2029, les montants empruntés seront bien inférieurs au fil de l'achèvement des projets d'investissement.

Comme l'indique le tableau suivant, le recours à l'emprunt nécessaire au financement de la PPI va logiquement enclencher une progression du niveau d'endettement du SBA. Ainsi, le capital restant dû atteindra les 19 M€ au 01/01/2030. Conformément à la trajectoire souhaitée (cf chap A), la capacité de désendettement se positionnera en dessous de 6 ans, ce qui permettra de préserver les marges d'investissement pour la prochaine période.

Les valeurs du scénario pessimiste démontrent que tout dérapage budgétaire en fonctionnement pénaliserait trop fortement le SBA dans sa capacité à financer la PPI 2025-2030. Il aboutirait à une capacité de désendettement de 10 ans qui placerait la collectivité dans une situation financièrement trop risquée.

<i>Scénario réaliste</i>	2025	2026	2027	2028	2029
Emprunt	0	3 800 000	12 300 000	2 700 000	1 150 000
CRD au 31/12	3 010 374	6 394 416	18 065 595	19 567 098	19 228 916
CAPDES	0,85	1,70	4,94	5,72	5,62
Remboursement de la dette	733 603	415 958	628 821	1 198 496	1 376 965

<i>Scénario pessimiste</i>	2025	2026	2027	2028	2029
Emprunt	0	4 400 000	12 600 000	3 500 000	2 300 000
CRD au 31/12	3 010 374	6 994 416	18 950 167	21 290 525	22 105 577
CAPDES	0,90	2,00	6,00	8,40	9,50
Remboursement de la dette	733 603	415 958	644 249	1 159 914	1 373 458

En complément des recettes propres et de l'emprunt, le SBA a inscrit à sa prospective un montant de 1,3 M€ concernant l'encaissement de subventions d'investissement. Actuellement, en lien avec le service SUBZEN de la Banque Postale, un référencement des dispositifs auxquels les projets du syndicat seraient éligibles est en cours de réalisation. Les demandes de subventions seront déposées en 2025. Elles devraient flécher prioritairement le futur pôle de valorisation de Riom qui présente des caractéristiques et une envergure qui pourraient capter un certain nombre de financement, dont ceux de l'Union Européenne (FEDER...).

III - La gestion du personnel

Le SBA réalise la plupart de ses missions en régie.

Les orientations stratégiques du mandat se traduisent par la volonté de faire du Syndicat du Bois de l'Aumône un territoire engagé en matière de protection de l'environnement et pleinement au service de ses usagers.

La stratégie du Syndicat du Bois de l'Aumône implique de nouveaux modes de collecte, de tarification et une évolution des prestations proposées aux usagers en faveur d'économies de fonctionnement. Le schéma directeur de collecte des déchets en porte-à-porte, points d'apport collectifs et déchèteries, pour la période 2019 à 2030, porte sur :

- Le développement de la collecte des déchets en colonnes,
- La généralisation de la collecte alternée des déchets,
- L'encouragement à la valorisation et au réemploi par le déploiement d'un schéma territorial de collecte des déchets en proximité portant trois niveaux de services : pôles de valorisation, éco-points et végéteries,
- Une optimisation des transferts et du transport de déchets,
- Le renforcement de la relation avec l'utilisateur.

Ces changements entraînent à court, moyen et long terme une évolution des métiers et des compétences requises. En parallèle, l'organisation reste marquée par une pyramide des âges vieillissante, un taux élevé d'inaptitudes explicable par la pénibilité des métiers et des difficultés de repositionnement sur des postes en interne compte tenu de la mono-activité de la structure. La mobilisation des ressources humaines au service du projet de mandat constitue, dans ce contexte, un enjeu majeur.

Les orientations en matière de ressources humaines pour l'année 2025 s'articulent autour d'objectifs prioritaires :

- Formaliser et mettre en œuvre un programme de prévention et de promotion de la santé au travail, réduire les risques d'accidents et de maladie liée au travail,
- Enclencher une démarche de lutte contre l'absentéisme,
- Faire de la proximité avec les managers et les agents un axe de progrès collectif en agissant globalement sur le climat social, le dialogue social, la communication interne,
- Accompagner l'encadrement dans le rôle d'acteur sur la santé au travail,
- Accompagner le changement par le développement de l'employabilité et l'adaptation des compétences,
- Partager la fonction RH avec les encadrants de proximité et les agents par la dématérialisation des processus.

A - La masse salariale

Un important effort de maîtrise des dépenses de personnel est réalisé depuis plusieurs années par une recherche systématique de rationalisation des coûts de gestion courante et d'organisation générale des services.

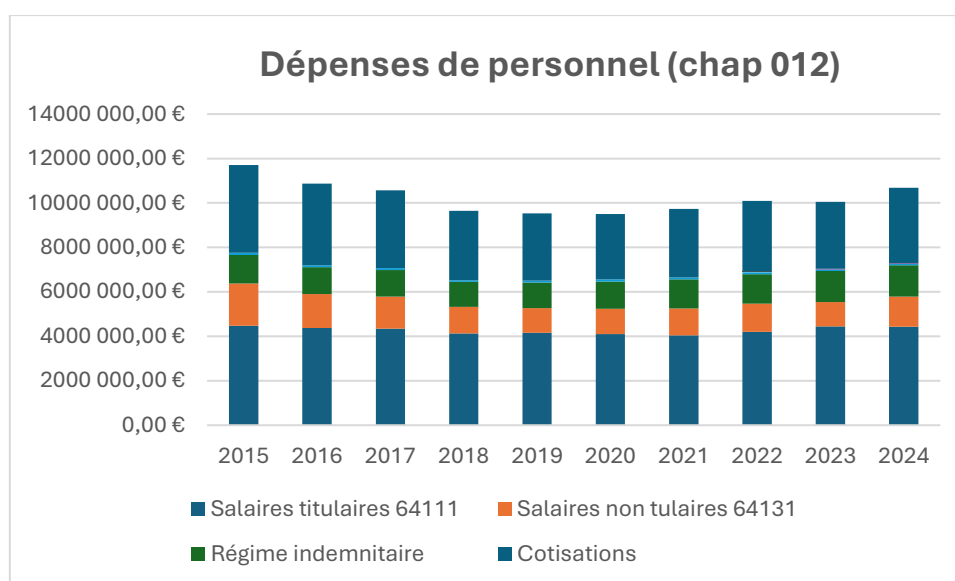
Marquée par une baisse significative entre 2015 et 2020, l'évolution de la masse salariale (chapitre 012 : rémunérations, cotisations, assurances) témoigne des efforts en faveur de l'optimisation du service et de la maîtrise des coûts.

A compter de 2021, les dépenses de personnel subissent une augmentation qui reste maintenue.

Les dernières optimisations réalisées, notamment la collecte alternée sur l'ensemble du territoire ont permis de stabiliser la dépense de personnel entre 2022 et 2023.

Un rebond de la masse salariale est constaté en 2024. Pour l'expliquer, on peut noter l'augmentation générale de la valeur du point d'indice en juillet 2023 (+1,5%) ainsi que l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents, à partir de janvier 2024 (environ 25€ de plus par mois et par agent) et une augmentation anticipée du SMIC en novembre 2024. Parallèlement il existe des évolutions de grade et d'échelon pour le personnel en place (effet GVT « glissement-vieillesse technicité »).

Une augmentation est prévue pour 2025 pour prendre en compte notre réflexion engagée sur le RIFSEEP dans le cadre du Groupe Dialogue Social, avec un montant alloué d'environ 150 000€.



La prévision budgétaire 2025 liée au personnel (chap 012) s'élève à 10,8 M€ pour les deux budgets confondus.

Rappel des principales mesures qui auront un impact sur la masse salariale 2025 :

Les mesures du gouvernement en faveur du pouvoir d'achat :

- **L'augmentation du salaire minimum de croissance (SMIC)**

Le SMIC a été revalorisé par anticipation de 2% (novembre 2024) pour tenir compte de l'inflation et agir en faveur des ménages les plus modestes. Désormais, tout fonctionnaire et agent contractuel occupant un emploi à temps complet perçoit au minimum le traitement afférent à l'indice brut 367 (1801.73€) ainsi qu'une indemnité compensatrice du SMIC (0.07€ par agent par mois), soit un brut mensuel minimum de 1 801.80€.

- **Le fonds national de compensation du supplément familial de traitement**

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics, sont tenus d'adhérer au Fonds national de compensation, qu'ils versent ou non un supplément familial, dès lors qu'ils emploient au moins un agent fonctionnaire. Le Fonds national de compensation a pour rôle d'égaliser, a posteriori, les charges résultant du paiement du supplément familial de traitement versé aux fonctionnaires territoriaux. Le fonds calcule le taux de compensation sur la base des traitements et des suppléments familiaux versés par les 49 000 employeurs territoriaux. La compensation consiste à reverser aux collectivités créditrices les sommes récupérées auprès des collectivités débitrices.

Depuis 2019, le Syndicat du Bois de l'Aumône alimente ce fonds. La dépense pour 2025 est estimée à 0,1% du chapitre 012.

- **Le « Glissement – Vieillesse – Technicité » (GVT)**

La variation individuelle des rémunérations des personnels titulaires témoigne des efforts en faveur d'une évolution des carrières. Les augmentations sont liées :

- Aux avancements d'échelon (vieillesse),
- Aux avancements de grade et promotions internes (technicité) dont le taux annuel est défini par l'autorité territoriale en concertation avec les représentants du personnel dans le cadre de la démarche « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ». Il est compris, depuis 2015, entre 8 et 12 % de l'effectif.

Pour l'année 2025, l'impact financier est estimé entre 1% et 2% de la rémunération du personnel titulaire.

- **Cotisations**

Il est attendu une stabilité des charges patronales et cotisations salariales pour l'année 2025 (URSSAF, Pôle emploi, Contribution solidarité autonomie, versement transport, cotisations au Centre de Gestion et au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Comité National d'Action Sociale...).

- **Contrat d'assurance statutaire**

Le SBA a adhéré au contrat d'assurance statutaire avec la société Willis Towers Watson (AXA) pour la période 2024/2026.

La cotisation d'assurance statutaire s'élèvera à 2 % du traitement indiciaire brut annuel soumis à retenues pour pension majoré de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) soit un montant prévisionnel de 390 000 €.

Le contrat garantit :

- Le versement d'indemnités journalières pour le risque statutaire accident ou maladie imputable au service avec franchise de 15 jours par arrêt pour les congés de longue maladie et de longue durée.
- Le remboursement des dépenses de santé liées aux accidents de travail (soins...).

B - Les effectifs

Les évolutions des modes de collecte, notamment, entraînent une évolution des métiers et des compétences vers davantage de technicité.

Les services s'adaptent en continu pour assurer des prestations étendues et attendues (lavage des PAC, pôles de valorisation). Ces facteurs impactent la structure des effectifs dans la durée.

Évolution des effectifs et des rémunérations des agents titulaires et non titulaires

En 2024, l'effectif du Syndicat du Bois de l'Aumône est composé ainsi :

- Filière technique : 86% - Filière administrative : 14%
- Catégorie C : 92% - Catégorie B : 6% - Catégorie A : 2%
- Agents : 82% - Encadrants : 18%
- Hommes : 82% - Femmes : 18%

Le nombre d'ETP titulaires est stable et le nombre d'ETP non titulaires est en augmentation (impact absentéisme et parcours de formation de nouveaux encadrants). En prévision des optimisations, de collecte notamment, qui mobilisent moins de personnel au quotidien, le SBA a fait appel à des agents contractuels qui ne sont pas restés dans les effectifs lorsque les optimisations ont été réalisés.

	2021		2022		2023		2024***	
Agents par statut	ETP*	Traitement**	ETP*	Traitement**	ETP*	Traitement**	ETP*	Traitement**
Contractuels	63	1 171 658 €	57	1 342 997 €	47	1 202 548 €	68	1 454 071 €
Dont emplois aidés	4		1		1			
Statutaires	184,5	5 209 627 €	189,2	5 402 612 €	186,7	5 723 005 €	185	5 639 629 €
Par catégorie	ETP*	%	ETP*	%	ETP*	%	ETP*	%
A	4	4,2%	4,9	4,3%	3,9	4%	4	3,8%
B	12,3	8,4%	12,8	7,7%	11,8	7,6%	12,8	7,4%
C	168,2	87,4%	171,5	88%	171	88,4%	165,5	88,8%

*ETP contractuels : Equivalent Temps Plein des agents en activité en moyenne dans l'année (variation saisonnière)

*ETP statutaire : Equivalent Temps Plein des agents en activité au 1^{er} janvier de l'année

**Traitement : salaire de base exprimé en k euros

***2024 : prévisionnel fin d'année

La mobilité en 2024

Pour l'année 2024, on compte, à date, 10 départs :

- 5 départs à la retraite,
- 4 mutations,
- 1 radiation des effectifs suite démission.

Pour l'année 2024, on compte, à date, 7 recrutements :

- 4 stagiairisations : 1 conseiller à l'utilisateur, 2 conducteurs ripeurs, 1 responsable projet/Adjoint DERT,
- 3 recrutements par voie de mutation : 1 gardien de déchèterie, 1 directeur des finances, de l'administration générale et de la commande publique, 1 responsable du pôle prévention des risques professionnels.

Un recours aux remplacements encadré et limité aux strictes nécessités du service.

Le SBA assure sa mission toute l'année sans fermeture annuelle des services. L'organisation doit permettre aux agents de prendre leurs congés. Pour certains services, il s'agit de fonctionner qu'avec une part de l'effectif (services administratifs notamment), pour d'autres -collecte, transfert, déchèteries- on a recours à des agents de remplacement.

On a aussi recours à ces personnels contractuels pour pallier l'absence des agents de terrain :

- Absences de courte durée : maladie ordinaire, accident, formation...
- Absences de longue durée (longue maladie, maladie de longue durée, accident ou maladie imputable au service

...ainsi qu'aux besoins saisonniers et à des projets spécifiques identifiés et limités dans le temps.

Le temps de travail (Données chiffrées 2024)

Les agents occupant un emploi à temps complet effectuent 1 607 heures de travail effectif.

11 agents travaillent à temps partiel parmi lesquels 5 femmes et 6 hommes :

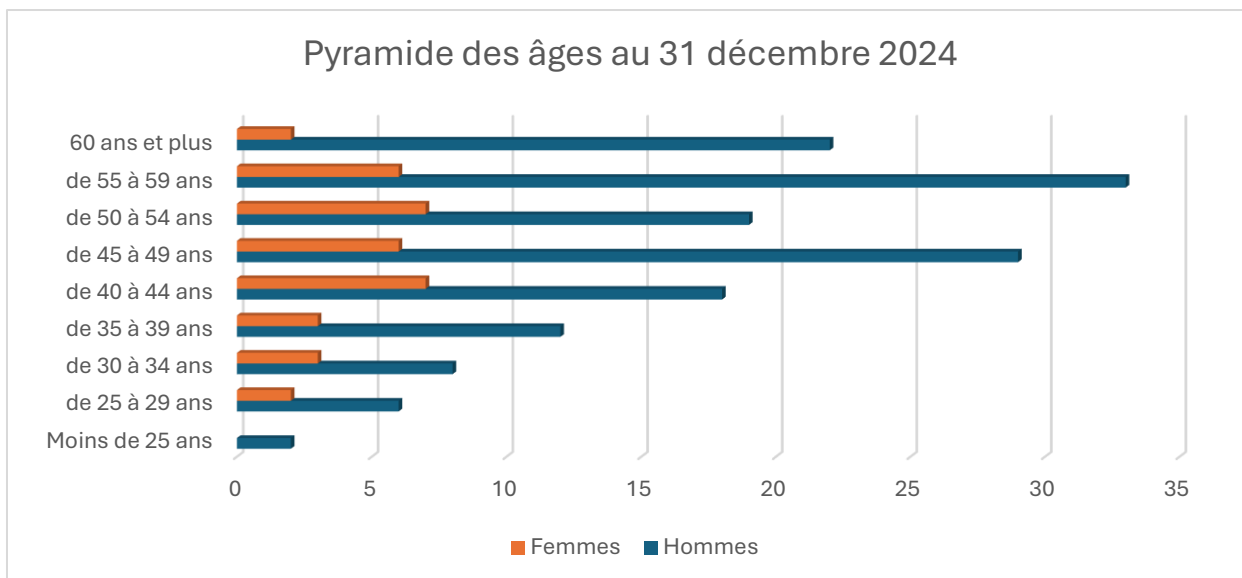
- 1 agent travaille à 90%,
- 8 agents travaillent à 80%,
- 1 agent travaille à 70%
- 1 agent travaille à 50%.

La pyramide des âges

Il s'agit d'un outil de diagnostic dont le but est de donner une photographie de la répartition des générations au sein de l'organisation. Une analyse permet de mesurer et d'anticiper les changements.

L'âge moyen des agents statutaires est de 48 ans au 31 décembre 2024. L'ancienneté moyenne au Syndicat du Bois de l'Aumône s'établit à 16 ans et dix mois.

On peut, par conséquent, considérer que l'organisation bénéficie de solides compétences. En revanche, cette typologie entraîne une masse salariale relativement importante et des risques d'absences pour maladie ou accidents plus importants. La synthèse nationale des bilans sociaux de 2019 spécifie que les absences pour raisons de santé croissent avec l'âge (8,9 jours pour les fonctionnaires de moins de 25 ans et 49,7 jours pour les fonctionnaires de la tranche d'âge 60-64 ans. La pyramide des âges du SBA montre une prédominance des agents dans la tranche 55-59 ans.



Prospective des départs en retraites

Cette estimation a été réalisée à partir des prises de contact auprès des agents. Il faut noter la variabilité de l'âge de départ entre 57 ans (carrières longues, situation « active ») et 67 ans.

- 2024 : 5 départs en retraite (dont 2 pour invalidité),
- 2025 : 5 départs en retraite prévus (dont 2 pour invalidité à effet rétroactif sur 2024).

La prospective permet d'agir pour diminuer le risque de perte du savoir-faire en mettant en place des dispositifs de transmission de la connaissance.

La résorption de l'emploi précaire

Le nouvel exécutif s'est engagé dans une démarche pluriannuelle de résorption de l'emploi précaire qui se traduit par la stagiairisation d'agents contractuels de longue durée positionnés sur des emplois à caractère permanent. A ce titre, 4 agents contractuels ont intégré à l'effectif titulaire en 2024 sur un total de 7 recrutements.

L'évolution des métiers et des compétences

La mise en œuvre des projets de l'organisation implique une évolution métiers et des compétences requises afin d'assurer :

- Le développement de la collecte des déchets en colonnes, la maintenance, l'entretien et le lavage de ces dispositifs,
- L'encouragement à la valorisation et réemploi,
- Le développement de la collecte des biodéchets en proximité,
- L'optimisation des transferts et du transport de déchets,
- Le renforcement de la relation avec l'utilisateur notamment pour le suivi de la tarification incitative, pour adapter les contenants de collecte aux nouveaux usages, pour distribuer les composteurs,
- La sécurité des sites et des personnes, la lutte contre les incivilités.

C – Santé au travail

Les absences pour raison de santé

Les mesures prises depuis janvier 2017 pour limiter les absences pour raison de santé, en impactant davantage le régime indemnitaire, ont porté leurs fruits. L'instauration d'un jour de carence dans les trois fonctions publiques dès 2018 poursuivait le même objectif. Bien que ces données nécessitent une grande prudence dans leur interprétation, on observe une baisse régulière du taux d'absentéisme incluant tous les motifs d'absence pour raison de santé jusqu'en 2020.

Depuis, et notamment depuis la pandémie de COVID-19 on assiste à une légère mais constante augmentation du taux d'absentéisme, associée à un allongement des arrêts de travail.

Le taux d'absentéisme correspond à la part du temps perdu en raison des absences (maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, accidents de service, maladie professionnelle, mise en disponibilité d'office). C'est la proportion d'agents théoriquement absents toute l'année. (*Calcul du taux d'absentéisme : nombre de jours d'arrêt / nombre total de jours de travail *100*)

Il évolue comme suit :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (*)
14,72 %	13,21 %	12,92 %	13,10%	12,18 %	13,50%	14,97%	14,41 %

() chiffres portant sur les 6 premiers mois – hors situations administratives exceptionnelles mises en place à l'occasion de l'épisode épidémique*

La pyramide des âges vieillissante, la pénibilité des métiers, la mono activité de la structure marquent l'activité au quotidien. Pour des raisons de santé, plus d'un tiers de l'effectif titulaire, bénéficie :

- D'aménagements de poste (aide mécanique, ceinture lombaire, port de chaussures de sécurité adaptées...)
- De restrictions ou inaptitudes (limitation de port de charges lourdes, pas d'effort physique intense, pas de travail isolé...).

Par ailleurs, à la date du 1^{er} décembre 2024, six agents en activité bénéficient d'un temps partiel thérapeutique afin de favoriser l'amélioration de leur état de santé.

Dans ce contexte, l'organisation multiplie les initiatives en faveur du maintien dans l'emploi :

- **Des entretiens de ré-accueil** sont organisés en cas :
 - D'absences supérieures à 30 jours ou fréquentes,
 - D'accidents ou de maladies imputables au service.

Ils associent le responsable de l'agent et un représentant de la Direction des Relations Humaines. L'entretien de ré-accueil constitue une approche managériale de gestion de l'absentéisme dont l'objectif est de favoriser le retour et le maintien dans l'emploi des agents, de façon progressive, afin de faciliter une bonne réadaptation et d'éviter les situations d'échec.

D – Bien-être au travail

La participation de l'employeur à l'action sociale

Le Syndicat du Bois de l'Aumône adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour l'ensemble de ses agents titulaires et non titulaires (dont la durée de contrat est supérieure à 6 mois). La participation représente près de 0,5 % du chapitre 012 (rémunérations, cotisations, assurances).

Le dialogue social

Le dialogue social est favorisé afin de développer une culture de concertation. Au cours de l'année 2024, se sont tenus :

- Quatre Comités Sociaux Territoriaux,
- Des commissions thématiques liées, par exemple, aux avancements de carrière,
- Un « Groupe de Dialogue Social » a été institué en 2021 à l'initiative de la Vice-Présidente en charge des Relations humaines. Cette nouvelle instance d'échanges vient désormais compléter et enrichir les comités techniques, qui sont plus formels.

L'exécutif accorde une grande importance au bien-être au travail, condition essentielle pour rendre un service de qualité aux usagers. Les échanges en 2022 avec les représentants du personnel avaient abouti sur la modification du RIFSEEP ainsi qu'un quota d'avancement de carrière plus important que les années précédentes. Afin de développer une relation de confiance assise sur l'écoute entre élus et agents, cette démarche de dialogue social se poursuivra sur l'année 2024.

La prévention des risques professionnels

Le Syndicat du Bois de l'Aumône s'engage à développer une stratégie de prévention des risques professionnels en priorisant les actions suivantes :

- Favoriser l'adaptation des postes de travail,
- Actualiser le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels,
- Réduire la fréquence et la gravité des accidents du travail,
- Impliquer tous les acteurs dans une démarche d'amélioration continue,
- Poursuivre les actions en faveur de la qualité de vie au travail.